

TEMPS PROBABLE :
REGION PARISIENNE. — Temps encore
très doux, par vent faible de sud-ouest.
Quelques éclaircies ; un peu de pluie ou de
brume. Nuit : 8° ; jour : 14°.
EN FRANCE. — Régions Sud et Sud-Est :
beau temps ; plus doux. Disparition complète
du brouillard. Autres régions : même temps que
sur la région parisienne.
SOLEIL : Lever, 6 h. 33 ; coucher, 16 h. 35.
LUNE : Prem. quart, le 29 ; pleine le 30 nov.

AU COURONNEMENT DU NEGUS TAFFARI LE SOUVERAIN A DÉPLOYÉ TOUT LE FASTE DE SA COUR POUR ACCUEILLIR A ADDIS-ABEBA L'ENVOYÉ DE LA FRANCE

(Par câble de notre envoyé spécial Claude BLANCHARD.)

Sur la longue voie qui, de la mer, monte vers la capitale où sera couronné le « roi des rois », c'est depuis trois jours le défilé incessant du cortège chamarré des envoyés de plus de quinze nations

Addis-Abeba, 28 octobre.

Il y a trois jours, au matin, le navire portant la mission qui doit représenter la France au couronnement de l'empereur d'Ethiopie jetait l'ancre dans la rade de Djibouti, cinglée par la pluie tiède du tropique. Les chaloupes du gouverneur de la Somalie française ont abordé au flanc noir du navire, tandis que dans l'eau de petits plongeurs noirs guettaient en chantant les sous qu'on leur jetait et qu'ils allaient cueillir dans leur chute hésitante vers la profondeur.

Le bouquet immaculé du cortège officiel a descendu les degrés humides de la coupée.

La Diana, petit navire de guerre qui doit ramener plus tard la mission à Port-Soudan, lâche, dans le lointain moite, vingt et un éclairs de canon, tandis que les bateaux rapides emportent vers la côte le maréchal Franchet d'Espèrey, ambassadeur extraordinaire de la France auprès d'un antique empire qui nous est arrivé miraculeusement intact du fond des temps.

Dans Djibouti, la pluie, qui n'est pas tombée depuis un an, a fait sortir les Somaliens sur les places et dans les rues. Ils patagent dans la boue, dansent et lèvent vers le ciel des visages de bronze que l'eau polit.

La ville est en fête. Les enseignes des comploirs disparaissent sous une décoration de 14 juillet qui s'étend. Mais, bientôt, la petite cité retrouve son soleil blanc et sa poussière. Toute la population est venue manifester sa joie sous les terrasses du palais.

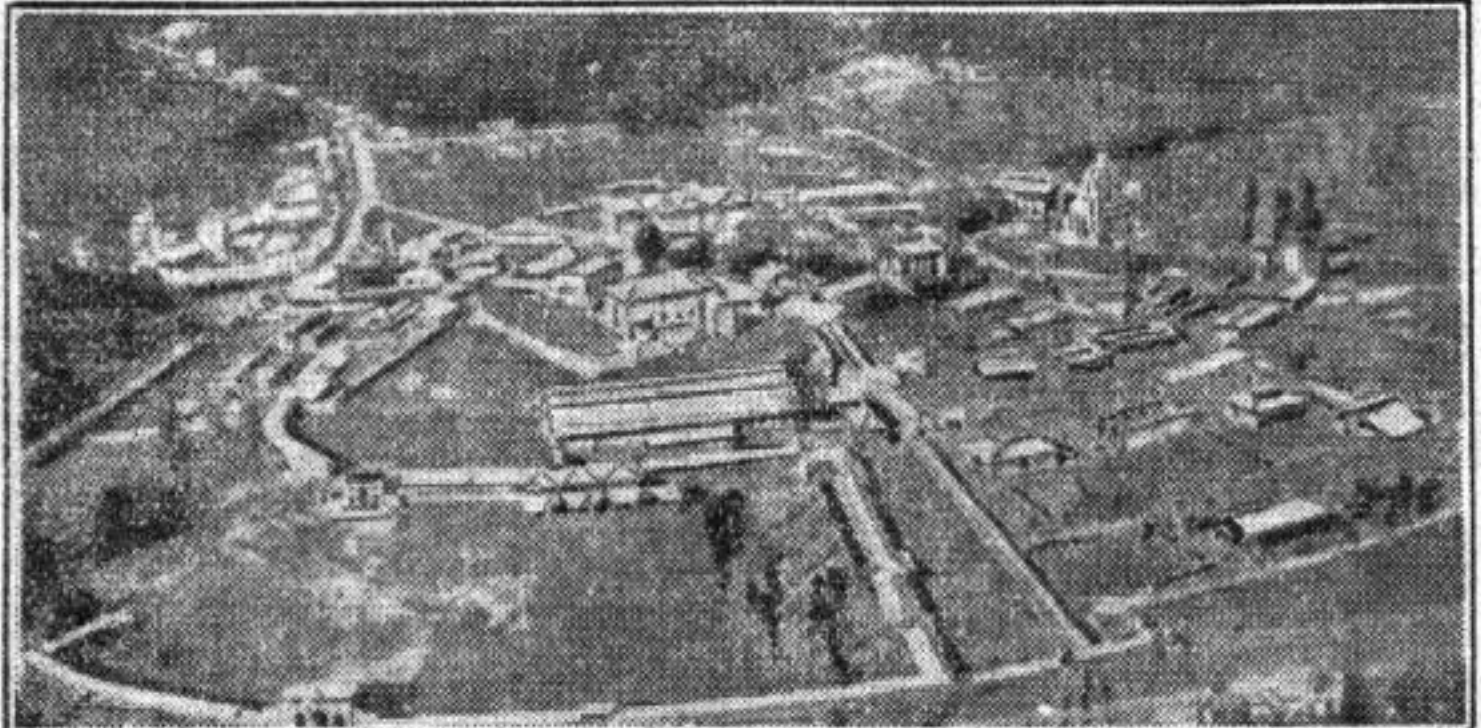
Amalgame de peuples
J'ai vu l'étrange amalgame de peuples que l'Afrique et l'Asie ont formé sur cette côte. Marchands arabes du Yémen, auxquels le henné fait des barbes de carotte ; juifs d'Asie Mineure qui promènent dans la soie leur ventre bien nourri et, sous le boisseau noir qui les cache, leur visage de suif et leurs yeux charbonneux ; Hindous en turbans ; Smyrniotes bavards, commerçants grecs qu'on retrouve dans les endroits les plus éloignés du monde ; Soudanais négroïdes, Danakils d'Ethiopie, moutardes nord-africaines, enfin la horde des Somaliens à laquelle les cheveux rougis à la chaux et les yeux sanglants donnent une expression sauvage impressionnante.

Les lances, secouées par les spasmes du tam-tam, fulgurent dans la poussière. Au milieu des rondes cahotées en cadence, des hommes se balancent, de hauts instruments à cordes emplumés et des drapeaux tournoient et chaviraient dans cette foule ivre de bruit dont la fuite rapide du soleil bêtait trop vite la folie. Mais ceci n'est qu'un lever de rideau.

Trois jours de route par le train régulier, trente-six heures par train spécial séparant Djibouti d'Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie. Après quatre-vingt-dix kilomètres de terre française, la voie ferrée pénètre en territoire abyssin.

Trains de diplomates
Jamais chemin de fer colonial ne vit passer autant de diplomates, du visage souriant de M. Haersma de Vith, envoyé extraordinaire de la Hollande, jusqu'à la physionomie soucieuse de Nassim pacha, représentant de S. M. Fouad I^{er}, roi d'Egypte. Les trains qui se hissent à travers les déserts et les vallées riantes jusqu'aux hauts plateaux abyssins auront vu passer bien près de quinze nations, et les tapis écarlates qui se déroulent tous les matins depuis dix jours sur les quais d'Addis-Abeba garderont le souvenir du défilé d'uniformes le plus étonnant qu'on ait jamais vu.

Sur le parcours, tout le pays est venu apporter des hommages aux voyageurs. A Diredaoua, première étape après une nuit de wagon, le jour s'est levé sur un spectacle extraordinaire. Pour accueillir les Français, le medja, gouverneur de la province, avait fait venir, de la montagne et de la brousse, 3.000 hommes, noirs paysans au profil biblique, vêtus de la chamma blanche et armés de ces vieux fusils aux crosses cuivrées



Le guet du négus Taffari, près d'Addis-Abeba, avec ses ententes et les bâtiments du palais

qui sont pour l'Abyssin un ornement et le signe de la dignité sociale.

Je n'oublierai pas la vision soudaine que réservait en sortant de la gare, cette foule d'hommes silencieux qui bordait une place immense et formait, jusqu'à l'horizon d'une avenue fermée par le palais, deux quadruples bordures de voiles et de visages sombres.

Rien de militaire en eux. On eût dit quelque étrange espèce de Chouans, d'un autre âge et d'un autre monde.

Les uns étaient assis sur leurs talons et regardaient les étrangers sans qu'un pli de leur visage bougeât, d'autres étaient appuyés sur le canon de leur fusil à la manière des bergers sur la houlette.

Mystérieuse Abyssinie

A Adem, un peu plus loin, le « grazwach hexabe », en cape de drap bleu brodée et large chapeau de feutre, est venu prier ses invités de partager avec lui, en plein désert, sous sa tente d'apparat, dans la plus fine vaisselle, sur une nappe brodée, le poulet poivré et les fruits du cactus.

Partout la mystérieuse Abyssinie semblait sortir de la légende au passage du glorieux soldat d'Occident.

En un lieu appelé Kopra, j'ai vu encore, sur le remblai, quelque chose d'inoubliable. Devant une rangée d'hommes armés de lances, un vieux chef, dont la barbe grise frangeait la figure couleur de suie, se tenait immobile dans son plus beau costume, chemise et coiffure de soie verte, jaune et rouge, bouclier d'or sculpté. A côté de lui, ses gardes privés, vêtus de peaux de lions, tenaient sur leur poitrine des boucliers de bronze.

Sans saluer, sans mot dire, il resta comme une statue, sous le soleil, jusqu'à ce que le train se fût éloigné.

La voie ferrée longe la vallée de l'Aouache où les arbres, comme des candélabres, portent des fleurs de feu au bout de leurs cierges verts. Après une nouvelle étendue désertique, les riches cultures, les bois d'eucalyptus annoncent l'approche d'Addis-Abeba.

S. M. Haile Salassie I^{er} a donné à la France un témoignage tout

LA SANTÉ DE M. BRIAND

Bien que son état de santé se soit très sensiblement amélioré au cours de ces jours derniers, M. Aristide Briand continue, sur le conseil de ses médecins, à garder la chambre. C'est pourquoi il n'a pas cru devoir assister à la délibération gouvernementale d'hier matin. Mais le ministre des Affaires étrangères paraît devoir être complètement rétabli lors de la rentrée parlementaire fixée, comme on sait, au 4 novembre.

Selon toute vraisemblance, on verra donc, mardi, M. Aristide Briand au banc du gouvernement, aux côtés de M. André Tardieu qui est allé, hier, lui faire visite au Quai d'Orsay, ce qui fournit aux deux hommes d'Etat l'occasion de s'entretenir, pendant plus d'une heure, des diverses questions extérieures en instance.

Au service de la répression des fraudes

M. Louis Bobot, commissaire divisionnaire au service de la répression des



M. Bobot

fraudes, vient d'être nommé directeur adjoint et chef de ce service, en remplacement de M. Lavayssie, mis à la retraite.

particulier de son amitié. Le négus est venu, en personne, accueillir notre ambassadeur. Pour cela, le faste millénaire de l'Orient s'est transporté dans le cadre moderne d'une gare.

Dans le hall d'arrivée, on a dressé sur un socle de tapis persans, entre deux rangées de fauteuils réservés aux dignitaires de l'empire, le trône d'or à têtes de lions surmonté de la couronne d'Ethiopie. Le roi des rois y a pris place. Sa cape de soie noire est barrée par le cordon de la Légion d'honneur. Il est coiffé d'un casque colonial à ruban rose.

Le « roi des rois »

On ne peut imaginer physionomie plus mystérieuse et plus lointaine.

Sa peau, d'un noir franc, contraste avec l'extrême finesse de ses traits et l'expression caressante et distante à la fois de ses yeux émaillés de cariatide. Il est de petite taille, presque fragile, animé de gestes très lents et harmonieux. Autour de lui, enfoncés dans leur cape, où la broderie d'or forme une sorte de collier, se tiennent tous les grands ras venus de leurs provinces lointaines : le puissant Kassa, le populaire Hailou et, plus loin dans la gamme des présences, la figure mélancolique du petit prince héritier Aefaro Wassen.

Des troupes en uniforme kaki et instruites à la française sont alignées sur le quai, tandis qu'à l'extérieur, autour de la statue du lion abyssin, la place est garnie de baïonnettes.

L'empereur et le maréchal

« Portez armes ! ». Le commandement est lancé en français par un officier qui porte à son képi une couronne de fourrure. La Marseillaise.

Le maréchal est en bicorne de grande tenue, la poitrine chargée de trente décorations. Il tient dans sa main son bâton de velours bleu étoilé. L'empereur, descendu de son trône, s'avance à pas comptés ; deux mains se joignent, deux saluts muets se font face.

Enfin les automobiles du cortège s'éloignent dans la perspective qui grimpe au loin vers le guet, le palais impérial, enveloppé de feuillages bleuâtres.

Une importante réunion du haut conseil colonial

M. Piétri expose un plan de réformes concernant l'Indochine

Une réunion très importante s'est tenue hier au ministère des Colonies, réunion au sujet de laquelle le communiqué officiel suivant est publié :
Le haut conseil colonial, composé des anciens ministres et des anciens gouverneurs généraux des colonies, qui n'avaient pas été réunis depuis trois ans, a tenu aujourd'hui, à 15 heures, une longue et importante séance sous la présidence de M. Piétri, ministre des Colonies.

Celui-ci a soumis au haut conseil un plan de réformes concernant l'Indochine et a exposé la question de la production coloniale.

Bien qu'aucune précision ne soit encore donnée relativement aux réformes que M. Piétri envisage en ce qui concerne l'Indochine, il y a tout lieu de penser qu'elles sont animées du même esprit qui inspirait le discours que le gouverneur général Pasquier a prononcé le 15 octobre dernier à Hanoi.

Amélioration du sort des classes ouvrières, œuvres d'assistance et d'hygiène, meilleure utilisation du personnel européen, plus large utilisation et meilleure répartition du personnel indigène, coopération plus étroite entre les deux éléments, importants changements dans l'organisation de l'Indochine, telles étaient les réformes prévues.

C'est vraisemblablement surtout de la réforme administrative que M. Piétri a entretenu hier les membres du haut conseil. Cette réforme peut porter notamment sur la modification des pouvoirs du conseil de gouvernement et de ceux du grand conseil et sur la création d'une « Conférence des pays de l'Union » chargée de coordonner la politique budgétaire, de fixer et de régler la politique indochinoise sur les questions communes à plusieurs pays de l'Union.

Deux avions anglais apportent trois tonnes d'or à Paris

Londres, 28 octobre (dép. Radio.) Environ trois tonnes d'or en barres ont été expédiées aujourd'hui de Londres à Paris par la voie des airs, à bord de deux gros avions anglais.

APRÈS LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Le général Tasso Fragoso fait des déclarations catégoriques

PAS DE DICTATURE MILITAIRE

« Dès l'arrivée de M. Getulio Vargas, nous remettrons le pouvoir aux civils »

(Par câble de notre envoyé spécial Maurice PRAX.)

Rio de Janeiro, 27 octobre. Il est 11 heures du soir. Le général Tasso Fragoso, président de la junte gouvernementale, vient de me faire l'honneur de m'appeler au palais.

Grand, fort, la physionomie à la fois énergique et souriante, le général me reçoit avec une affabilité dont je ne pourrai que lui demeurer reconnaissant.

Vous êtes un Français, me dit-il. Vous êtes un ami.

Et il me serre la main avec un mouvement d'amitié.

Je ne peux pas vous faire ce soir, vous le comprenez bien, de longues déclarations, ajoute le général. Je peux pourtant, en peu de mots, vous dire beaucoup de choses. Vous saurez que c'est à un journaliste français que j'ai réservé ces brèves déclarations. Eh bien ! voilà :

Nous attendons le chef de la révolution, Getulio Vargas, pour lui remettre le pouvoir. Nous, l'armée, nous avons voulu renverser un gouvernement dont le pays ne voulait plus et qui, sans nous, n'aurait jamais consenti à quitter le pouvoir. Ainsi notre tâche est pleinement accomplie. C'est pour le pays tout entier que nous avons agi. Mais la politique n'est pas l'affaire de l'armée. Nous avons fait le geste nécessaire. Maintenant nous sommes prêts à remettre le pouvoir aux civils qui gouverneront. L'armée reprendra son rang et son rôle dans la nation pour ne servir que la patrie.

Ainsi m'a parlé doucement, nettement, le grand citoyen et le grand soldat universellement respecté qu'est le général Tasso Fragoso. L'importance de ses déclarations est telle que je me garderais bien d'y ajouter le moindre commentaire. Il ne faut donc pas parler de dictature militaire au Brésil. Il n'y aura pas de dictature. Les civils vont avoir la parole et vont avoir les cartes en main. Il faut espérer que les civils sauront comprendre leurs devoirs avec autant de fermeté, de patriotisme et de désintéressement que les chefs militaires qui, en formant un gouvernement provisoire, ont rendu la paix au Brésil.

Mme CECILE SOREL
LE GALANT CHEF DE GARE ET LE PETIT AGNEAU CORSE

Nice, 28 octobre (dép. Petit Parisien.)

Mme Cécile Sorel, revenant de Corse, où elle était allée assister à l'inauguration du golf de l'île Rousse, s'est arrêtée une journée à Nice, puis a repris le train pour Toulon, où elle ira se reposer quelque temps dans sa propriété de Sanary. Mme Cécile Sorel a rapporté de son voyage un magnifique petit agneau d'une blancheur immaculée, qui n'est guère plus gros qu'un petit chien et qui, déjà, la suit comme un toutou fidèle.

Au moment de monter en wagon, Cécile eut un instant d'émotion. Un employé de la compagnie lui fit remarquer que le bébé ne pouvait être embarqué dans les wagons de voyageurs et qu'il lui fallait se séparer du petit agneau, si paisible fût-il, pour le mettre au fourgon. Mme Cécile Sorel jeta les hauts cris, ne voulant à aucun prix se séparer de ce doux compagnon. Et elle s'en fut protester auprès du chef de gare qui, très complaisamment, l'autorisa à emmener le bébé, et à garder auprès d'elle le petit agneau.

LE VICE-AMIRAL HALLIER
grand-croix de la Légion d'honneur

Sur la proposition de M. J.-L. Du mesnil, le Président de la République a signé un décret élevant le vice-amiral Hallier à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

Une surveillante de la Salpêtrière reçoit la croix de la Légion d'honneur



M. Durand décore M^{lle} Magay

UN ATTENTAT MANQUÉ CONTRE LA « MAISON DES ITALIENS »

Deux antifascistes avaient projeté de déposer un dangereux engin dans les locaux où sont installés, rue Christophe-Colomb, les services philanthropiques du Fascio de Paris

Surpris par une des rondes qui surveillent sans cesse la capitale la nuit, ils ont été arrêtés au Champ-de-Mars

Les mesures prescrites par M. Chiappe, préfet de police, pour la surveillance des extrémistes, de quelque nationalité qu'ils se réclament, ont évité hier un nouvel attentat, dirigé contre la « Maison des Italiens ». Deux Italiens avaient projeté de faire sauter, au moyen d'un engin particulièrement dangereux, les locaux où se trouvent groupés, rue Christophe-Colomb, les services philanthropiques et sociaux du « Fascio de Paris ». Grâce à deux agents cyclistes du VII^e arrondissement, participant au service de rondes parfaitement organisé à travers la capitale, service dont la vigilance ne s'est jamais démentie et qui se renforce chaque jour, ce projet criminel a heureusement échoué.

Les agents, MM. Demoule et Chouart, passant au Champ-de-Mars, vers 1 h. 15, remarquèrent, en effet, deux individus, un grand et un petit,



Canevas et Zitter

qui essayaient de se dissimuler derrière les massifs de fusains qui avoisinent la tour Eiffel. Ce qui retint plus particulièrement l'attention des gardiens, ce fut le fait que l'un des deux personnages suspects portait un paquet qui semblait fort lourd et qu'il maniait visiblement avec une extrême prudence.

Les agents eurent tôt fait de rejoindre le grand et le petit homme, derrière les massifs où il se défilait.

— Vos papiers ?

— Non capisco ! répondirent-ils en chœur, tandis qu'ils esquissaient un mouvement de fuite.

Vite rattrapés, puis maintenus par les poignes solides des deux gardiens, ils furent soigneusement fouillés. Aucun d'eux n'avait de papiers, mais chacun était porteur d'un solide pistolet automatique et de deux chargeurs. Ils persistaient à baragouiner des explications incompréhensibles, dans un jargon composite où dominaient la langue italienne.

« Attention !... Bumba ! »

La capture était certainement bonne. Les agents résolurent de conduire leurs prisonniers au poste. Le gardien Demoule s'empara du paquet qui portait le plus petit des deux individus. Ce paquet, enveloppé dans une vieille toile grise, était, en effet, singulièrement pesant. M. Demoule se mettait en devoir de l'examiner quand le petit Italien, d'une voix qui l'angoissait étrangement, s'écria :

Point n'était besoin de connaître la langue du Dante pour comprendre cette interjection, et l'on devina aisément avec quelles précautions MM. Demoule et Chouart, conduisant leurs captifs, portèrent le colis au commissariat du Gros-Caillois.

M. Eloy, commissaire des Invalides, chargé du service de nuit, fut prévenu et vint aussitôt interroger, avec l'aide d'un agent interprète, les deux Italiens arrêtés.

En même temps, l'on examinait l'engin. C'était bien une bombe, réellement dangereuse, confectionnée avec une douille d'obus de 75, chargée de dynamite, laquelle était entourée de coton hydrophile imprégné de benzine. Le tout était enfermé dans un vieux bidon à pétrole.

Carlo Zitter

Le premier interrogatoire des deux terroristes permit de leur faire déclarer leur identité, qui apparut immédiatement comme sujette à caution.

Le plus petit était en possession d'un passeport au nom de Francisco Caselli, manoeuvre, âgé de trente ans, domicilié 29, boulevard de Belleville. Il affirma que ce passeport, où figure sa photographie, était bien le sien.

Une rapide enquête au 29, boulevard de Belleville, devait y faire découvrir un Italien du nom de Caselli, qui déclara qu'il avait perdu son passeport ou qu'on le lui avait volé dans le XI^e arrondissement, il y a sept mois.

Le faux Caselli, en présence de ce renseignement, ne persista pas à cacher sa véritable identité et reconnut qu'il se nommait Carlo Zitter, âgé de vingt-trois ans, manoeuvre, né à Gorizia.

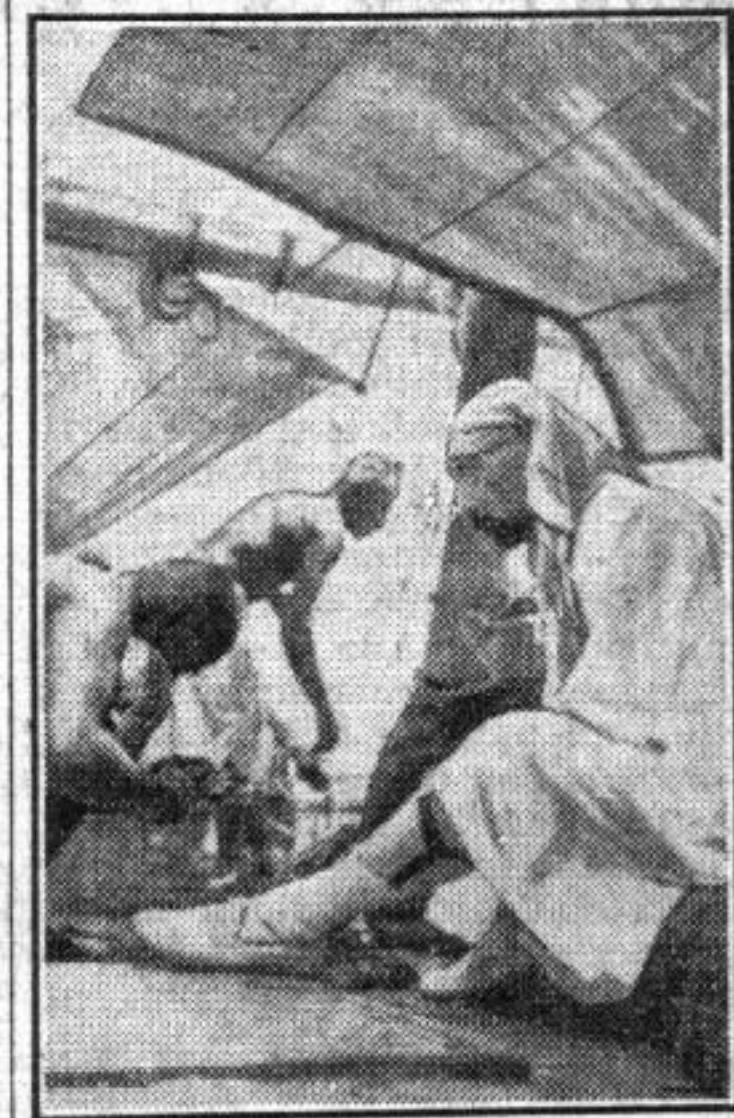
On s'aperçut alors que Zitter n'était pas inconnu aux services de la police judiciaire.

(La suite à la deuxième page.)

A la quatrième page : LE CONTE CONCILIATION
par René LE COEUR

Aux pays torrides des pêcheurs de perles

La plongée... et la première perle



Albert Londres assiste à l'ouverture des huîtres perlières

Où en est l'application des assurances sociales

La loi des assurances sociales est entrée en application le 1^{er} juillet dernier. Depuis cette date, les cotisations prévues par la loi sont versées par les employeurs et leurs ouvriers. Depuis le 1^{er} octobre, d'autre part, le droit aux prestations de l'assurance maladie est ouvert.

Il m'a paru qu'à la veille de la rentrée du Parlement, l'heure était propice pour rechercher, dans une enquête directe et objective, quels étaient les résultats obtenus et les défauts, révélés à l'usage, de la grande réforme sociale si péniblement élaborée et réalisée par le législateur.

Sans doute, je savais qu'à la date du 25 octobre le nombre des assurés immatriculés s'élevait à plus de 8 millions 800.000, alors que les prévisions les plus généreuses des actuaires et statisticiens n'avaient pas dépassé le chiffre de 8 millions 310.000 pour la période de plein fonctionnement normal, dont nous sommes encore loin ; qu'à la même date le montant global des cotisations versées s'élevait à 702 millions de francs. Pour une loi morte-née, au dire de ses adversaires, on conviendrait que ce sont là chiffres

qui essayaient de se dissimuler derrière les massifs de fusains qui avoisinent la tour Eiffel. Ce qui retint plus particulièrement l'attention des gardiens, ce fut le fait que l'un des deux personnages suspects portait un paquet qui semblait fort lourd et qu'il maniait visiblement avec une extrême prudence.

Les agents eurent tôt fait de rejoindre le grand et le petit homme, derrière les massifs où il se défilait.

— Vos papiers ?

— Non capisco ! répondirent-ils en chœur, tandis qu'ils esquissaient un mouvement de fuite.

Vite rattrapés, puis maintenus par les poignes solides des deux gardiens, ils furent soigneusement fouillés. Aucun d'eux n'avait de papiers, mais chacun était porteur d'un solide pistolet automatique et de deux chargeurs. Ils persistaient à baragouiner des explications incompréhensibles, dans un jargon composite où dominaient la langue italienne.

« Attention !... Bumba ! »

La capture était certainement bonne. Les agents résolurent de conduire leurs prisonniers au poste. Le gardien Demoule s'empara du paquet qui portait le plus petit des deux individus. Ce paquet, enveloppé dans une vieille toile grise, était, en effet, singulièrement pesant. M. Demoule se mettait en devoir de l'examiner quand le petit Italien, d'une voix qui l'angoissait étrangement, s'écria :

Point n'était besoin de connaître la langue du Dante pour comprendre cette interjection, et l'on devina aisément avec quelles précautions MM. Demoule et Chouart, conduisant leurs captifs, portèrent le colis au commissariat du Gros-Caillois.

M. Eloy, commissaire des Invalides, chargé du service de nuit, fut prévenu et vint aussitôt interroger, avec l'aide d'un agent interprète, les deux Italiens arrêtés.

En même temps, l'on examinait l'engin. C'était bien une bombe, réellement dangereuse, confectionnée avec une douille d'obus de 75, chargée de dynamite, laquelle était entourée de coton hydrophile imprégné de benzine. Le tout était enfermé dans un vieux bidon à pétrole.

Carlo Zitter

Le premier interrogatoire des deux terroristes permit de leur faire déclarer leur identité, qui apparut immédiatement comme sujette à caution.

Le plus petit était en possession d'un passeport au nom de Francisco Caselli, manoeuvre, âgé de trente ans, domicilié 29, boulevard de Belleville. Il affirma que ce passeport, où figure sa photographie, était bien le sien.

Une rapide enquête au 29, boulevard de Belleville, devait y faire découvrir un Italien du nom de Caselli, qui déclara qu'il avait perdu son passeport ou qu'on le lui avait volé dans le XI^e arrondissement, il y a sept mois.

Le faux Caselli, en présence de ce renseignement, ne persista pas à cacher sa véritable identité et reconnut qu'il se nommait Carlo Zitter, âgé de vingt-trois ans, manoeuvre, né à Gorizia.

On s'aperçut alors que Zitter n'était pas inconnu aux services de la police judiciaire.

(La suite à la deuxième page.)

A la quatrième page : LE CONTE CONCILIATION
par René LE COEUR

Nous partons. Le sambouk qui nous porte va jeter l'ancre sur un banc. C'est le plus grand sambouk des îles Farsans : quarante hommes d'équipage, tous dopés, au moins en ayant l'air. Ils gambadent comme des démons. Chacun à la fois prononce sa formule magique. Chérif essaye d'en traduire quelques-unes. Il s'agit : « Que la voile devienne noire si mes huîtres sont vides. » « Que le soleil entre dans ma tête pour faire fondre le döl (le poisson électrique). » « Sois riche et sois sauf. » « Qu'importe d'être sourd puisque l'huître ne parle pas. » « La plus belle sera pour Mahomet. » « J'ai pêché à Bahragiam. » Au-dessus de tout cela deux mots : Ya-Mal ! O Fortune ! Le nakuda, d'une voix terrible, lance : Taouaf ! Soulevez !

La cacophonie s'apaise. Ils courent. La moitié de l'équipage se masse dans le bout : c'est barira, le lever de l'ancre.

Ces hommes sont nus, sauf autour des reins. Il y a douze nègres : dix Soudanais, deux Somaliens, le reste est arabe. L'aveugle (il y en a donc partout ?), l'aveugle est assis près de nous, à la proue et lui aussi fredonne : Ya-Mal ! Ya-Mal !

— Taouaf ! Soulevez ! Aussitôt les vingt hommes, remplaçant le cabestan, empoignent la corde de l'ancre. Premier mouvement, premier cri : c'est un chant qui commence, un chant de galère. Il est à deux voix, un homme fait le soliste et la masse répond. La cadence est impérieuse, la vigueur des voix sans défaillance. Un fouet invisible, claquant au-dessus d'eux, batrait-il la mesure ?

Voici le chant :

Le soliste : Lui ! (Lui, c'est Dieu.) En partant ils l'invoquent. Que pourraient-ils si Dieu n'était pas de la partie ?

Le chœur : Lui ! Allons ! Le soliste : Lui ! Dieu ! Lui ! Dieu ! Dieu ! Toujours Lui !

Le chœur : Toujours ! Toujours ! Le soliste : Grâce à toi, mon Dieu, nous partons. L'ancre déchire la chair de la mer.

Le chœur : Grâce à toi ! Grâce à toi ! Le soliste : Mahomet, recommande-nous à Dieu ; nous, que sommes-nous ?

Le chœur : Dieu est tout ! Dieu est tout ! Le soliste : Conduis-nous sur les bancs où la fortune dort.

Le chœur : Lui ! Lui ! Lui ! qu'il nous conduise ! Le soliste : Oh les pleurs des émirs reposent, dans la nacre.

Le chœur : Lui ! Le soliste : Nous descendrons où l'homme ne vit pas.

Le chœur : Lui ! Le soliste : Où le diable nous souffle au profond des oreilles.

Le chœur : Dieu est le plus grand. Le soliste : Dieu seul peut tout. Le chœur : Lui !

Le soliste : A la fortune, qu'il nous pousse ! Allons ! Allons ! Le chœur : Ya-Mal ! Ya-Mal ! (Fortune ! Fortune !)

Le soliste : Ya-Mal ! Le chœur : Ya-Mal ! Ya-Mal ! Ya-Mal ! Ya-Mal !

Alors je me levai à la proue du sambouk et, lançant la main vers eux, je criai : Ya-Mal ! Et le bateau partit.

Balen Ada les Fakma : Que Dieu nous conduise !

La mer qui entoure les îles Farsans repose sur des bancs de coraux. Monté sur des échasses de cinq mètres de tirant d'eau, on pourrait visiter le pays à plus de deux cents kilomètres à la ronde. Mais parfois les bancs affleurent et les sambouks raclent ou même s'assèchent.

Une heure après le départ, notre sambouk racle. Il s'appelle El Amin : le Sûr ! Nous pourrions donc être tranquilles ; néanmoins, les quarante hommes se précipitent aux rames. Deux par rame, les dents serrées, les traits durcis, ils obéissent aux ordres d'un grand nègre qui pousse à rythme d'un grand cri non mélodieux. L'un des cris les projetait, buste en avant, comme abandonnés sur la rame, l'autre faisait saillir leurs épaules, et d'un puissant coup de reins les rejetait en arrière. Ils ramaient pieds, sans point d'appui aux pieds. Aaaaah ! criaient-ils pendant la manœuvre avant, hiiii ! pendant la manœuvre arrière.

Le sambouk retrouva son chemin. Alors tous lancèrent : Habibi ia rasoul Allah ! Mon chéri, ô envoyé de Dieu !

A la voile, à la

corde mince est munie d'un poids, d'un plomb de quatre à cinq kilos. La corde grosse est destinée à remonter le plongeur. L'équipage comptait dix-huit plongeurs formant deux équipes : une équipe pour laisser respirer l'autre. Ils sont habillés d'un cache-sexe, d'un doigt de cuir à l'index pour décoller l'huile de son rocher, et d'une ficelle qu'ils portent au cou. A cette ficelle pend un pince-nez en corne, pince à linge perfectionnée. Autant on entend crier, chanter, geindre pour les manœuvres du sambouk, autant le silence enrobe les plongeurs. Arabes, Soudanais se mirent à cheval sur les rames ; ils étaient quatre à bâbord et cinq à tribord. Ils empoignèrent la grosse corde et se laissèrent glisser dans l'eau. A ce moment, on leur lança un panier tenu du bord par une troisième corde. Comment attachent-ils le plomb à leur pied ? Difficile à voir malgré la transparence de l'eau. Alors ils aspirèrent fortement. Les yeux fermés, ils burent l'air comme avec des sepias, puis ils se mirent la pince au nez. L'eau les submergea. Les cinq hommes de tribord avaient disparu.

Le sambouk était à peu près à six mètres au-dessus du banc. J'avais une montre, je veux dire que le nakuda m'avait prêté la sienne, et j'attendais contrôler le temps des plongées. Mon émotion fut plus forte que mon devoir... Je demeurai stupide à regarder l'endroit où tout à l'heure cinq têtes fleurissaient. Evidemment, elles n'y étaient plus ! Aucun remous. Quelques secondes avaient tout effacé. Les cordes ne remuaient même pas. Des cordes de pendus ayant payé leur dette.

Un bruit de soie, l'eau qui se froisse, et soudain, dans la position de nageurs qui ne nageraient pas, de nageurs étendus, tirés par des sauveteurs, les hommes surgirent. A cause de la pince, ils ressemblaient à de surprenants oiseaux sous-marins, oiseaux remontant leur proie du tréfonds de la mer. Ayant laissé le plomb au bout de la corde mince, cramponnés à la grosse corde, ils revinrent à la lumière du jour. Leur tête seule reflétait comme une bouée. Mais ce n'étaient pas les mêmes têtes. Un voile de souffrance recouvrait chaque visage. Les plongeurs arrachèrent la pince, ouvrirent la bouche, ils appelaient au secours, ils appelaient un peu d'air au secours de leur dernier souffle ! Leurs traits étaient crispés. Ils avaient vieilli !

Ils tenaient à la main la troisième petite corde, la corde du panier. Du sambouk, les tireurs la tiraient. Dans un panier : une huître, trois dans un autre, deux dans le troisième, aucune dans le quatrième. Le plongeur de ce quatrième panier se frotait les yeux et ouvrait la bouche toute grande. Vidés à bord en un seul petit tas, les paniers furent aussitôt renvoyés. Et de nouveau, une par une, les têtes disparurent. Cette fois, je regardai la montre. La petite aiguille ayant couru soixante secondes, j'interrogeai la mer : elle était encore veuve des quatre têtes. Trente secondes après, un corps immobile remontait à la surface. On le voyait comme dans un aquarium. La tête émergée de l'eau turquoise. Les trois autres corps suivirent. La plongée la plus longue ne dépassa pas une minute quarante secondes.

Passons à bâbord. Parmi les cinq plongeurs : l'aveugle. Il reprenait du souffle. Il mit sa pince et s'enfonça. Les autres plongeurs voyaient les huîtres avant de les décoller. L'aveugle devait tâtonner, en ce moment, à six mètres de fond. Comment reconnaissait-il les coquilles revêtues de la robe moussue des rochers ? Le temps coula, un long temps : une minute cinquante. L'aveugle revint, secoua sa tête, ouvrit les yeux, aspira fortement et tira sur ses joues comme pour en effacer les plis de la douleur. Quatre huîtres étaient dans son panier. Son voisin en remontait quatre aussi, les autres, deux et une. C'était vrai : la cécité n'est pas un empêchement au métier de plongeur.

Cette équipe tint une heure. Neuf hommes nouveaux gagnèrent les rames et se laissèrent glisser le long de la corde. La séance continuait.

L'après-midi, le nakuda s'assit près du tas d'huîtres. Un nègre s'accroupit, un couteau à la main. Ya-Mal ! Ya-Mal ! crièrent les plongeurs, crièrent les tireurs, crièrent les simples samboukiers. Le nègre ouvrit la première co-

quille. Rien ne roula sous le couteau. La perle, la vraie perle, la lou-lou est dans la chair de l'huître, libre de toute attache, exactement comme on la voit aux vitrines des joailliers. L'autre perle, celle qui a l'air d'un kyste dans la nacre, celle-là ne vaut rien. Il faut qu'elle soit très grosse pour qu'on ne rejette pas la coquille, ce sera une perle baroque, sans valeur marchande. Les têtes étaient penchées au-dessus du couteau du nègre. Les huîtres perlées sont de toutes sortes, ressemblant tantôt à des portugaises, tantôt à des claires, tantôt à des marennes. Il en est d'autres très grandes et très plates, peu riches et que l'on pêche surtout pour la nacre. Cela dépend des bancs. Les huîtres d'aujourd'hui étaient comme des portugaises.

Le nègre, d'une habileté qui lui valait une grande renommée chez un marchand de coquillages, ne s'y repréna jamais à deux fois : le premier coup était le bon. De la pointe de son couteau il tâta le ventre du mollusque, puis rapidement décollait la chair, la retournait et tâtait le dos. Rien. Il passait à une autre. Rien. Rien. C'était émouvant. Le nakuda disait : « Ce n'est pas comme dans le golfe Persique... » Rien à la quinzième. Rien à la trentième. Le temps ne me paraissait pas long. J'étais au pied du temple des richesses et l'on ouvrait devant moi, une par une, les mille portes qui y conduisaient. Rien.

A la cinquante-deuxième huître une perle roula. Oublierai-je ce moment ? Je ne sentais plus ni la chaleur épouvantable ni la soif. La chevelure de la fortune passait sur mon visage. Vous décrivez la physiologie des autres témoins ? J'étais trop occupé par mon propre émerveillement.

Le nakuda prit la lou-lou. Elle était terne, marquée comme d'une cicatrice. Qu'importait ! C'était ma première perle. Et je criai : Ya-Mal ! Le nakuda me regarda avec pitié. Elle ne valait rien !

(A suivre.) Albert LONDRES.

LE VOYAGE DE M. MAGINOT EN ESPAGNE

M. Maginot, rentré hier matin à Paris, a rendu compte, au conseil des ministres, du voyage qu'il vient de faire en Espagne et de l'accueil particulièrement chaleureux qu'il a reçu.

LES RAIDS AÉRIENS

Après plus de quatre heures de vol dans la brume, le commandant roumain Bourdonley et le capitaine Jacobesco qui, concourant pour la coupe Bibesco, étaient partis hier matin, à 6 h. 25, pour Bucarest, sont revenus au Bourget à 10 h. 35.

LES BANQUETS DES DÉPOSITAIRES DE JOURNAUX



En haut : le banquet du 27 ; de droite à gauche : MM. Hamelin, Schœller, Golder, dépositaire à Valenciennes ; Golder, dépositaire du « Petit Parisien » à Paris. En bas : le banquet du groupement des grands journaux.

Le 27 octobre avait lieu, au Vélodrome d'Hiver, le 5^e banquet annuel des dépositaires de journaux de France.

Préside par M. Golder, l'un des doyens de la corporation, cette manifestation obtint un succès habilement. Plus de six cents convives fêtaient les nominations et promotions dans la Légion d'honneur de MM. Condry, directeur du « Petit Parisien », promu commandeur ; Guillemet, directeur général du « Journal » ; Hamelin, administrateur du « Journal » ; Maillard, administrateur du « Matin » ; Schoeller, directeur des Messageries Hachette, promu officier, et Sulphy, inspecteur général de la Petite Girondine, nommé chevalier.

— Mais rien d'autre que ce que je dis ! répondit Mautouff, légèrement interdite. Ne pouvant, pour un laps de temps plus ou moins long, te remettre les titres des propriétés qui constituent la dot de Gismonde, je dois te verser la rente des sommes auxquelles sont estimées ces propriétés, c'est-à-dire les revenus du capital qu'elles représentent.

— Cela, non ! dit nettement Raymond.

Et, devant l'étonnement de Rodolphe, il ajouta, d'une voix chaleureuse, en posant sa main blanche, nerveuse et soignée sur la main de Rodolphe :

— Je n'accepte pas cela ! J'ai une assez grande idée de mon point de vue, de ce qu'elle apportera. Je l'ai même à l'épouse, comme le disent les Plémiotais : « Nuda tale la mono », c'est-à-dire, avec tout le respect que je lui dois, nue comme la main. Je ne me soucie pas de sa fortune, père. Je sais quel pur trésor est en elle, de droiture, d'amour, de vraie noblesse. Je sais quel sang généreux, exempt de toute souillure, court en ses veines. Je sais quels dons sont en elle, pour l'avoir connue toute enfant. Agissez comme il vous plaira, père, et ne vous souciez de rien d'autre. Ma fortune et mes biens, s'il le faut, je les mettrai à votre disposition pour vous tirer de ce mauvais pas. Et ce sera croqué le bien, de tout cœur !

— Ah ! Raymond ! dit Mautouff, d'une voix qui tremblait un peu, j'espère en toi et je ne te cache pas, mais, mon fils ! j'ai une à t'offrir, car tu me rends à la fois le courage, l'espérance et l'ardeur !

Debout, il tendait les deux mains au jeune diplomate. D'un geste spontané,

L'ATTENTAT ANARCHISTE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Au cours d'une rafle effectuée le 27 avril dernier au cours de l'agitation communiste du 1^{er} mai, il avait été arrêté, pour indésirable, la préfecture de police l'avait fait refouler à la frontière. Mais l'Italien était rentré clandestinement en France au début du mois d'août et était venu à Paris, muni d'un passeport, de la carte d'identité et du certificat de travail délivrés au nom de Caselli.

Il se fit embaucher, sous cette identité d'emprunt à la nouvelle centrale électrique de Viry-sur-Seine, quai du Port-à-l'Anglais. Il cessa son travail à la suite d'un accident survenu le 8 octobre. Il était rentré à l'usine lundi matin. Le soir il devait être arrêté.

Le service des renseignements généraux a pu établir que Zitter avait habité, du 17 août au 1^{er} septembre, 32, rue Francœur, à Viry-Châtillon, ce qu'il était allé loger ensuite à Viry-sur-Seine, dans un logis, rue des Blancs, La perquisition effectuée dans sa chambre n'a donné aucun résultat.

Zitter a raconté qu'il avait trouvé, avant d'être reconduit à la frontière, il y a quelques mois, place de la Nation, un passeport italien au nom de Caselli. Il avait enlevé la photographie qui s'y trouvait et l'avait remplacée par la sienne. C'est ce document qui lui avait servi pour se faire délivrer, en août dernier, une carte d'identité à Viry-Châtillon, et ensuite un certificat de travail. Il avait d'autant plus facilement obtenu ces pièces qu'un employé de la mairie de cette localité, nommé depuis, traduisait la cette époque avec les pièces délivrées aux étrangers.

Louis Cancian

Le second terroriste, questionné par MM. Perrier, directeur des renseignements généraux, et Pradier, commissaire spécial, commença par dire qu'il se nommait Louis Videnza. Finalement, il avoua être Louis Cancian, né le 27 septembre 1896, de père et mère inconnus, à Gorizia — comme Zitter.

Il précisa qu'il était célibataire, qu'il exerçait le métier de mécanicien en automobiles et qu'il avait servi dans le génie italien.

Il y a quatorze jours, a-t-il continué, j'ai quitté Gorizia où j'habitais. J'appartiens au comité prolétarien antifasciste ayant son siège en Italie, mais, au lieu d'un faux nom, j'ai dit, dans la terre, un trou de vingt centimètres de largeur et assez profond dans lequel il a pu parfaitement dissimuler son engin.

L'enquête à Viry-Châtillon

L'enquête menée à Viry-Châtillon a permis de constater qu'aucune fiche n'avait été délivrée par la mairie au nom de Carlo Zitter. Dans les hôtels de la ville et à la gendarmerie de Juvisy, ce nom ne figure sur aucun registre.

M. Manchec, appariteur, chargé du service des étrangers depuis l'arrestation de M. Designy, le secrétaire de mairie incarcéré pour délivrance de fausses pièces de demande de cartes d'identité, a retrouvé la fiche établie sous le numéro 357 au nom d'Antonio Caselli, manoeuvre, né le 7 novembre 1907 à Trieste. Ce Caselli, qui n'était autre que Zitter, est arrivé le 20 août 1930 à Viry-Châtillon, parti le 24 septembre pour Viry-sur-Seine. La signature de Caselli-Zitter n'est pas celle d'un manoeuvre, elle est plutôt élégante et distinguée.

Pendant son séjour à Viry, Zitter-Caselli partageait, au café-hôtel Paillat-Lelu, 32, rue Francœur, sa chambre avec un nommé Antonio Guerra, vingt-trois ans, né à Brégaria, arrivé à Viry le 14 novembre 1928. Ce dernier, qui travaillait sur le plateau de Savigny et sur lequel les meilleurs renseignements sont fournis, a un frère qui fut expulsé de France il y a environ trois ans. Sur le registre tenu par M. Paillat, Zitter-Caselli est inscrit, comme vannier, né à Gorizia, alors que le passeport le donne comme manoeuvre, né le 7 novembre 1907 à Trieste.

L'Italien Antonio Guerra a été invité à se rendre dans la soirée à la police judiciaire, afin d'être questionné sur ses relations avec Zitter-Caselli.

— Ce n'est pas contre notre immeuble de la rue Christophe-Colomb, nous a-t-on dit au Fascio, qu'était dirigé l'attentat, mais contre la nouvelle maison des Italiens, 12, rue Schœller, près de l'Ecole militaire, qui est en voie d'achèvement et où nous devons transporter nos services philanthropiques à partir du 1^{er} décembre.

D'ailleurs, nous ne fêtons plus à Paris la marche sur Rome le 28 octobre, mais seulement le 11 novembre, qui coïncide avec la fête de l'Armistice et la fête de notre roi. Les deux Italiens arrêtés, qui appartiennent au groupement national contre le fascisme, s'ils avaient réussi, n'auraient pu que produire des dégâts matériels, car la maison actuelle n'est pas encore habitée.

L'engin

La bombe fabriquée par Cancian, transportée avec précaution au laboratoire municipal, y a été examinée par MM. King, directeur, et Florentin, chef de travaux. C'est un engin très sérieux, à double effet : meurtrier et incendiaire, composé d'un bidon de pétrole de cinq litres, dont on avait enlevé un des fonds et dans l'intérieur duquel avait été placé un obus français à schrapnell ayant été vidé et rempli de 900 grammes d'un explosif nitraté genre Favier, qu'on utilise habituellement dans les mines et les carrières.

De courtes allocutions furent prononcées par MM. Golder, Sulphy, Schœller et Condry.

Le lendemain, M. Henry Simond, président de la Fédération nationale des journaux français, présidait le banquet annuel que le groupement des grands journaux de Paris offrait à ses dépositaires dans la salle des fêtes du « Petit Journal ».

Le banquet, servi de façon parfaite par Potel et Chabot, fut suivi d'une partie musicale et artistique.

Des allocutions furent prononcées par M. Henry Simond, M. Chabrier, au nom du groupement des grands journaux de Paris, et M. Golder, au nom des dépositaires.

— Mais rien d'autre que ce que je dis ! répondit Mautouff, légèrement interdite. Ne pouvant, pour un laps de temps plus ou moins long, te remettre les titres des propriétés qui constituent la dot de Gismonde, je dois te verser la rente des sommes auxquelles sont estimées ces propriétés, c'est-à-dire les revenus du capital qu'elles représentent.

— Cela, non ! dit nettement Raymond.

Et, devant l'étonnement de Rodolphe, il ajouta, d'une voix chaleureuse, en posant sa main blanche, nerveuse et soignée sur la main de Rodolphe :

— Je n'accepte pas cela ! J'ai une assez grande idée de mon point de vue, de ce qu'elle apportera. Je l'ai même à l'épouse, comme le disent les Plémiotais : « Nuda tale la mono », c'est-à-dire, avec tout le respect que je lui dois, nue comme la main. Je ne me soucie pas de sa fortune, père. Je sais quel pur trésor est en elle, de droiture, d'amour, de vraie noblesse. Je sais quel sang généreux, exempt de toute souillure, court en ses veines. Je sais quels dons sont en elle, pour l'avoir connue toute enfant. Agissez comme il vous plaira, père, et ne vous souciez de rien d'autre. Ma fortune et mes biens, s'il le faut, je les mettrai à votre disposition pour vous tirer de ce mauvais pas. Et ce sera croqué le bien, de tout cœur !

Debout, il tendait les deux mains au jeune diplomate. D'un geste spontané,

chaque fois sous un faux nom : Andréon, Cervoni, etc.

J'ai fabriqué mon engin au bois de Vincennes en toute tranquillité. Je l'y laissais bien caché, au centre d'un fourré, dans un trou dissimulé par un lit de feuilles.

Lundi, à 6 heures, je suis allé chercher ma bombe au bois : je suis allé dîner avec des amis au restaurant franco-italien, 6, avenue Rapp. Vers 9 heures je me suis rendu à la station du métro Nation où j'avais pris rendez-vous avec Zitter, auquel j'ai confié l'engin. Et nous nous sommes rendus aux Champs-Élysées.

Je ne connaissais pas Zitter avant mon arrivée à Paris. Je l'ai rencontré, par hasard, il y a neuf jours, dans un café : « Au Canon de la Nation », place de la Nation. Comme il lisait la « Liberté », j'ai compris que j'avais en ma présence un ami politique. Après être entré en conversation avec lui, nous avons décidé de nous associer pour commettre un attentat retentissant contre les fascistes de Paris. Nous voulions célébrer à notre façon l'anniversaire de la marche des fascistes sur Rome.

On sait que la maison du « Fascio di Parigi » est un grand appartement, à l'angle de la rue Christophe-Colomb et de la rue de Magellan, où sont groupées une vingtaine d'associations politiques et d'œuvres philanthropiques.

Vérifications

Bien que les déclarations faites par Zitter et Cancian soient concordantes, les enquêteurs restent sceptiques au sujet de leurs affirmations. Ils croient que les deux terroristes, tous deux originaires de Gorizia, se connaissent de longue date.

La bonne du restaurant dans lequel Cancian prétend avoir dîné lundi soir avec des amis a assuré qu'il y était venu déjeuner seul et non dîner. M. Perrier a fait parcourir en automobile à Cancian les quartiers voisins de la gare du Nord où il prétend avoir couché. L'Italien n'a pu en indiquer qu'un, rue des Petits-Hôtels. Or le personnel et le propriétaire de cet hôtel, mis en présence du terroriste, ont affirmé ne l'avoir jamais eu comme locataire.

Enfin, Cancian a été conduit au bois de Vincennes. Avenue Daumesnil, l'Italien descendit de voiture non loin du donjon, suivit un sentier et, à cent vingt-cinq mètres de l'avenue, au milieu d'un fourré épais, il indiqua dans la terre un trou de vingt centimètres de largeur et assez profond dans lequel il a pu parfaitement dissimuler son engin.

L'enquête à Viry-Châtillon

L'enquête menée à Viry-Châtillon a permis de constater qu'aucune fiche n'avait été délivrée par la mairie au nom de Carlo Zitter. Dans les hôtels de la ville et à la gendarmerie de Juvisy, ce nom ne figure sur aucun registre.

M. Manchec, appariteur, chargé du service des étrangers depuis l'arrestation de M. Designy, le secrétaire de mairie incarcéré pour délivrance de fausses pièces de demande de cartes d'identité, a retrouvé la fiche établie sous le numéro 357 au nom d'Antonio Caselli, manoeuvre, né le 7 novembre 1907 à Trieste. Ce Caselli, qui n'était autre que Zitter, est arrivé le 20 août 1930 à Viry-Châtillon, parti le 24 septembre pour Viry-sur-Seine. La signature de Caselli-Zitter n'est pas celle d'un manoeuvre, elle est plutôt élégante et distinguée.

Pendant son séjour à Viry, Zitter-Caselli partageait, au café-hôtel Paillat-Lelu, 32, rue Francœur, sa chambre avec un nommé Antonio Guerra, vingt-trois ans, né à Brégaria, arrivé à Viry le 14 novembre 1928. Ce dernier, qui travaillait sur le plateau de Savigny et sur lequel les meilleurs renseignements sont fournis, a un frère qui fut expulsé de France il y a environ trois ans. Sur le registre tenu par M. Paillat, Zitter-Caselli est inscrit, comme vannier, né à Gorizia, alors que le passeport le donne comme manoeuvre, né le 7 novembre 1907 à Trieste.

L'Italien Antonio Guerra a été invité à se rendre dans la soirée à la police judiciaire, afin d'être questionné sur ses relations avec Zitter-Caselli.

— Ce n'est pas contre notre immeuble de la rue Christophe-Colomb, nous a-t-on dit au Fascio, qu'était dirigé l'attentat, mais contre la nouvelle maison des Italiens, 12, rue Schœller, près de l'Ecole militaire, qui est en voie d'achèvement et où nous devons transporter nos services philanthropiques à partir du 1^{er} décembre.

D'ailleurs, nous ne fêtons plus à Paris la marche sur Rome le 28 octobre, mais seulement le 11 novembre, qui coïncide avec la fête de l'Armistice et la fête de notre roi. Les deux Italiens arrêtés, qui appartiennent au groupement national contre le fascisme, s'ils avaient réussi, n'auraient pu que produire des dégâts matériels, car la maison actuelle n'est pas encore habitée.

L'engin

La bombe fabriquée par Cancian, transportée avec précaution au laboratoire municipal, y a été examinée par MM. King, directeur, et Florentin, chef de travaux. C'est un engin très sérieux, à double effet : meurtrier et incendiaire, composé d'un bidon de pétrole de cinq litres, dont on avait enlevé un des fonds et dans l'intérieur duquel avait été placé un obus français à schrapnell ayant été vidé et rempli de 900 grammes d'un explosif nitraté genre Favier, qu'on utilise habituellement dans les mines et les carrières.

De courtes allocutions furent prononcées par MM. Golder, Sulphy, Schœller et Condry.

Le lendemain, M. Henry Simond, président de la Fédération nationale des journaux français, présidait le banquet annuel que le groupement des grands journaux de Paris offrait à ses dépositaires dans la salle des fêtes du « Petit Journal ».

Le banquet, servi de façon parfaite par Potel et Chabot, fut suivi d'une partie musicale et artistique.

Des allocutions furent prononcées par M. Henry Simond, M. Chabrier, au nom du groupement des grands journaux de Paris, et M. Golder, au nom des dépositaires.

— Mais rien d'autre que ce que je dis ! répondit Mautouff, légèrement interdite. Ne pouvant, pour un laps de temps plus ou moins long, te remettre les titres des propriétés qui constituent la dot de Gismonde, je dois te verser la rente des sommes auxquelles sont estimées ces propriétés, c'est-à-dire les revenus du capital qu'elles représentent.

— Cela, non ! dit nettement Raymond.

Et, devant l'étonnement de Rodolphe, il ajouta, d'une voix chaleureuse, en posant sa main blanche, nerveuse et soignée sur la main de Rodolphe :

— Je n'accepte pas cela ! J'ai une assez grande idée de mon point de vue, de ce qu'elle apportera. Je l'ai même à l'épouse, comme le disent les Plémiotais : « Nuda tale la mono », c'est-à-dire, avec tout le respect que je lui dois, nue comme la main. Je ne me soucie pas de sa fortune, père. Je sais quel pur trésor est en elle, de droiture, d'amour, de vraie noblesse. Je sais quel sang généreux, exempt de toute souillure, court en ses veines. Je sais quels dons sont en elle, pour l'avoir connue toute enfant. Agissez comme il vous plaira, père, et ne vous souciez de rien d'autre. Ma fortune et mes biens, s'il le faut, je les mettrai à votre disposition pour vous tirer de ce mauvais pas. Et ce sera croqué le bien, de tout cœur !

Debout, il tendait les deux mains au jeune diplomate. D'un geste spontané,

LES ASSURANCES SOCIALES

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Partout je n'ai rencontré que gens uniquement soucieux de connaître les meilleures conditions d'utilisation pratique de la loi. Et la protestation théorique du contradicteur communiste n'a jamais rencontré que l'approbation bruyante, mais vite apaisée, de quelques réfractaires impénitents.

Partout où je suis passé, je n'ai point manqué, par ailleurs, de me renseigner auprès des dirigeants des caisses et des services, auprès des maires, des médecins et de nombreux employeurs sur la façon dont se poursuit l'application de la loi par les organismes prévus. J'ai mené cette enquête dans les milieux sociaux les plus différents : ceux de la région de Montbéliard et de Nevers, si fortement industrialisés, celui de la Côte-d'Or, encore essentiellement agricole, celui d'un quartier ouvrier de la périphérie de Paris.

De cette enquête fait l'objectif, dans un rapport très net, je rapporte l'impression très nette que le navire qui porte la fortune des assurances sociales a franchi la passe la plus dangereuse et qu'il vogue maintenant sur une mer libre.

Que pouvait-on craindre ? De quoi nous avait-on menacés ? Evoquant le souvenir des retraitements ouvriers de 1910, on nous annonçait le refus systématique, par les intéressés, de se soumettre à la loi et, notamment, de verser la cotisation ouvrière.

Or, dans les quatre réunions publiques que je viens de faire, pas une fois je n'ai entendu, sinon chez le contradicteur communiste, une protestation contre le principe de l'assurance et contre la cotisation. Sur les trois contradicteurs communistes, au reste, l'un était membre dirigeant d'une caisse et les deux autres payaient, bien sagement, leur cotisation, comme les camarades.

Et je sais qu'on trouve partout le même état d'esprit. Le rapprochement des prévisions des actuaires et des résultats obtenus, en ce qui concerne le nombre des assurés, est, sur ce point, suggestif.

L'administration, dont les chiffres avaient été admis par les rapporteurs, avait présenté une évaluation du nombre des salariés français, âgés de seize à cinquante-neuf ans, rentrant dans l'assurance obligatoire d'après les résultats du recensement de la population en 1921. Pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, il prévoyait ainsi un chiffre de 1.714.000 assurés. Or, à la date du 25 octobre, le service interdépartemental de Paris avait immatriculé plus de deux millions d'assurés. Dans le département de la Côte-d'Or, les mêmes prévisions fixaient le chiffre des assurés à 61.000. A la date du 25 octobre, le service départemental de Dijon en avait immatriculé plus de 66.000.

N'est-il pas évident qu'il faudrait avoir l'esprit bien chagrin pour se plaindre de ce succès ?

En ce qui concerne le fonctionnement des organismes et le service des prestations de l'assurance maladie, j'ai pu faire les mêmes rassurantes constatations.

On pouvait craindre, à partir du 1^{er} octobre, un afflux brutal de demandes de prestations pour l'assurance maladie et on nous avait prédit que les caisses allaient être vidées, que les fraudes allaient tout submerger. A entendre les adversaires de la loi, les ouvriers n'attendaient que la date du 1^{er} octobre pour « passer à la caisse » et la vidée. Il n'en a rien été. Le directeur de la caisse départementale de la Côte-d'Or, qui contient même qu'il était étonné du petit nombre de demandes de remboursement de frais de maladies qui avaient été jusqu'ici présentées à la caisse.

Bien des rumeurs grincant encore par suite — j'ai pu m'en rendre compte — de l'ignorance des assurés sur leurs droits et des administrateurs de caisses sur leurs pouvoirs et leurs devoirs.

Des défauts se sont révélés, à l'expérience, qui proviennent surtout — à ironie des choses ! — des prétendues améliorations (cartes et timbres, catégories d'assurés, etc.) apportées à la loi de 1928 sous la pression de ses critiques et de ses adversaires.

Des abus, relativement rares, ont été relevés, surtout dans la région parisienne et, hélas ! — il faut l'avouer parce que c'est une vérité que personne n'a intérêt à dissimuler — de la part de certains médecins qui n'ont vu dans l'application de la loi qu'une occasion d'augmenter le prix de leurs services.

Mais tout cela peut se corriger facilement et se corrige. Après l'enquête que je viens de faire, en toute impartialité et directe, je puis rassurer tous les amis de la loi qui, aujourd'hui, encourent le danger, si le « train » des assurances sociales est bien engagé sur la voie tracée par le législateur.

M. Pierre Laval m'a déclaré : — La « train » roule à bonne allure. Il arrivera à destination et je veillerai à ce que nul ne fasse sauter la voie devant lui.

Etienne ANTONELLI, rapporteur de la loi des assurances sociales devant la Chambre des députés.

— Aujourd'hui même ! dit Raymond. Je viendrais vous demander une tasse de thé et peut-être sera-ce un bonheur pour pouvoir rester à dîner avec vous. A ce soir donc, ma belle Gismonde. A ce soir, père ! Excusez-moi auprès de maman Elvire...

Il embrassa Gismonde, serra les deux mains du compte, puis gagna la porte. L'instant d'après, il descendait l'escalier quatre à quatre.

— Ma chère Micheline, je me suis moqué de vous en attendant que, vis-à-vis de Gismonde, vous veniez dans la chambre où la jeune femme, étendue dans son lit, révélait les yeux tout grands ouverts, et murmure : — Vraiment ? dit Micheline en se soulevant un peu.

— C'est une chose floue, le compte Raymond de Sévère, poursuivait la jeune fille. Voulez-vous me permettre de vous le présenter ?

— Mais je vous en prie ! dit la jeune femme avec empressement. — Gismonde se retourna avec un adorable sourire vers la pénombre du palier : Raymond apparut, à ce muet appel, suivi par la comtesse Elvire et par Rodolphe de Mautouff.

— C'est une chose floue, le compte Raymond de Sévère, poursuivait la jeune fille. Voulez-vous me permettre de vous le présenter ?

— Mais je vous en prie ! dit la jeune femme avec empressement. — Gismonde se retourna avec un adorable sourire vers la pénombre du palier : Raymond apparut, à ce muet appel, suivi par la comtesse Elvire et par Rodolphe de Mautouff.

— C'est une chose floue, le compte Raymond de Sévère, poursuivait la jeune fille. Voulez-vous me permettre de vous le présenter ?

— Mais je vous en prie ! dit la jeune femme avec empressement. — Gismonde se retourna avec un adorable sourire vers la pénombre du palier : Raymond apparut, à ce muet appel, suivi par la comtesse Elvire et par Rodolphe de Mautouff.

L'épilogue judiciaire du curieux drame du boulevard Voltaire

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Simone Besnier est condamnée à quinze mois de prison

Qui ne se souvient de ce drame si curieux du boulevard Voltaire ? Le 22 juillet, de deux policiers — on l'a cru longtemps — montaient chez une jeune femme, Simone Besnier, et frappaient à sa porte. Elle s'arma d'un revolver et tira. L'un des hommes, du nom de Sarrazin, atteint au cœur, succomba sur le coup.

Cette affaire a été évoquée hier devant la 13^e chambre du tribunal. Simone Besnier comparait, prévenue de vol seulement — le cas de légitime défense lui a valu un non-lieu pour le meurtre, et son amant, Mariani, était inculpé à côté d'elle d'usurpation d'état civil et d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. C'est-à-dire, on le devine, que l'on ne parla que pour mémoire du drame du 22 juillet, tandis que les juges retenaient les petits à-côtés de cette drame aventureux.</

DERNIÈRE HEURE

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX du Petit Parisien et du Times

LA SITUATION AU BRÉSIL

Le pays semble peu à peu retrouver son équilibre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE
Rio de Janeiro, 26 octobre. (de notre env. spécial.) (retardée dans la transmission.)

La révolution, si l'on peut dire, date de deux jours. Le gouvernement provisoire qui a pris le pouvoir n'a pas encore pu faire connaître son programme et ses desseins. Pourtant, déjà, dans Rio, le calme semble profondément établi. Ce calme plat, ce calme assourdi, indolent dont même à ce dimanche, dans la chaleur étouffante qu'il fait, n'est pas britannique. Elle est essentiellement brésilienne.

Le maillot de bain est assurément le costume le plus à la mode. Tout le monde va chercher un peu de fraîcheur dans les flots bleus de l'Atlantique. Des messieurs très distingués déambulent en caleçon par les riches avenues qui longent la mer. C'est en caleçon que les élégants et les élégantes pilotent leurs autos de 200.000 francs. C'est en caleçon que l'on discute et que l'on discute. Mais en vérité on ne discute pas, on ne discute déjà plus. La population de Rio tout entière a l'air d'être amplement rassasiée d'émotions révolutionnaires. Toute la population aspire visiblement à retrouver ce qu'on appelle dans tous les pays latins plus ou moins périodiquement agités « la normalité », c'est-à-dire la tranquillité quotidienne.

Les commerçants, les gens d'affaires, les industriels ont hâte, on le comprend, de voir finir une crise que l'obsession et que l'entêtement du président Washington Luis auraient pu rendre à la fois indéfinie et catastrophique. En vous racontant un de ces jours la courte histoire de cette crise, je vous montrerais quelle fut l'étrange figure du président déchu qui, pour ne pas céder, pour ne pas s'avouer vaincu, pour ne pas reconnaître une faiblesse et une fêlure, s'apprêtait tout simplement à faire le Brésil dans une guerre civile qui aurait eu tous les caractères d'une guerre militaire. La politique intrinsèque et guerrière du chef de l'Etat avait eu déjà de désastreuses conséquences.

Ce ne serait pas assez de dire que les affaires marchaient mal depuis quelques mois. Elles étaient complètement paralysées. Le change n'existait plus. Les banques, à demi ouvertes, à demi fermées appliquaient un moratorium avarié. Les commerçants étaient sans crédit, les clients étaient sans argent — et les fonctionnaires n'étaient plus payés, toutes les ressources fédérales allant aux armements, à la mobilisation, à la guerre. La crise du café, par là-dessus, avec des chiffres cent fois plus gros pour le moins que ne fut pour la France la crise viticole de l'an dernier, et l'on voit dans quel état pouvait se trouver le Brésil au matin du vendredi 24 octobre, quand le président Washington Luis fut invité à ne plus se montrer entêté. Donc tout le monde à Rio souhaite que les affaires qui semblent s'être arrangées ne se dérangent plus.

M. P.

M. JULIO PRESTES ET VINGT REFUGIÉS POLITIQUES ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

New-York, 26 octobre (dép. Times). Les forces révolutionnaires brésiliennes ont arrêté aujourd'hui, à São Paulo, M. Julio Prestes, qui avait été élu président du Brésil, et vingt autres, dont il faut attendre prochainement à M. Washington Luis.

En exécution d'un ordre du général Miguel Costa, qui s'élève commandant de l'armée de libération, tous les fonctionnaires de São Paulo ont été révoqués. M. Diaz Lopez a été nommé commandant civil et militaire de la ville.

D'autre part, on mande de São Paulo au Times : Le paquebot postal britannique *Altamir* avait quitté le port de Rio de Janeiro, aujourd'hui, pour la suite, lorsqu'il s'est vu infliger l'ordre de s'arrêter. Une perquisition a été effectuée à son bord et vingt réfugiés politiques, parmi lesquels M. Mello Vianna, l'ex-vice-président du Brésil, ont été arrêtés.

Le gouvernement provisoire a révoqué le décret de fermeture des banques. Il avait été promulgué jusqu'au 30 novembre, et il a institué un moratoire.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE SÃO PAULO

Rio de Janeiro, 26 octobre (dép. Havas) (de source privée).

Le nouveau gouvernement de l'Etat de São Paulo vient d'être constitué. Il est composé comme suit :
Président : M. Francisco Morato, professeur de droit à São Paulo; Intérieur : M. José Carlos Macedo Soares, banquier à São Paulo; Justice : M. P. de Barros, avocat, directeur du journal *Estado de São Paulo*; Finances : M. José Whiteaker, ancien président de la Banco do Brasil, directeur de la Banque Commerciale de São Paulo; Agriculture : M. Souza de Queiroz, propriétaire de plantations de café; Travaux publics : M. Francisco Montevada, ancien super-intendant des chemins de fer; Paulista; préfet : M. Cardozo de Mello Netto, professeur de droit à São Paulo; préfet de police : M. Vincente Razo, avocat.

L'ENQUÊTE ALLEMANDE SUR L'AFFAIRE DU « BADEN »

Berlin, 26 octobre (dép. Havas). De l'enquête de la légation allemande à Rio de Janeiro au sujet de l'incident du paquebot *Baden*, il ressortait que le capitaine Rollin, dit alcoolique, innocent et d'une intelligence brésilienne, ne lui aurait adressé aucun reproche.

Le *Baden* avait reçu du préfet maritime l'autorisation de quitter le port, avec l'ordre de donner un signal en passant devant le fort.

Conformément à cette prescription, le *Baden* donna trois coups de sirène en face du fort Santa-Cruz. Le fort répondit également au salut, réglementaire du *Baden*. Peu après le salut, un coup de blanc fut tiré du fort, qui signala : « C'est possible de passer avec des mines ». Ce signal étant incompréhensible, le capitaine du *Baden* le considéra comme ne regardant pas et poursuivit sa route.

Sans autre signal et sans autre avertissement préalable, un coup de feu fut tiré, qui atteignit le *Baden* à la poupe, brisant le mât arrière.

D'après les dernières constatations, le nombre des morts s'élève à vingt-neuf, dont trois Allemands, et celui des blessés à quarante, dont six Allemands.

La session du Parlement britannique a été ouverte hier par le roi George

Les discours du trône, dont il a donné lecture, annoncent notamment le prochain dépôt d'un projet de réforme électorale

Londres, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Pour la première fois aujourd'hui, un souverain britannique a ouvert en personne une session parlementaire sous un gouvernement travailliste.

La pompe de l'événement n'en a d'ailleurs pas été affectée. La Chambre des lords, où a eu lieu l'ouverture des travaux du Parlement, n'a pas eu avant midi, le spectacle imposant que se renouvelle chaque année depuis des siècles.

Voici les pairs du royaume en robe de pourpre encadrant les palatines enveloppées de manteaux d'hermine et portant des diadèmes sortis de diamants; voici les lords-justice en perruque grise et robe noir et or; en face, à leurs bancs, ont pris place les membres du corps diplomatique.

Le duo d'York, en robe écarlate ornée de quatre rangs d'hermine, va prendre sa place au premier siège des lords. Une minute, et c'est le prince de Galles que le duo de Clarendon conduit à son siège, à la droite du trône.

Puis, soudain, tous les flambeaux s'allument. Le carrosse royal, qui traîne huit chevaux, vient d'atteindre la grande porte. Leurs Majestés en descendant et, le front ceint de la couronne qui jette des feux de diamants, font leur entrée dans la salle des lords.

Le souverain s'installe, reçoit la feuille de vœux que lui tend un gentilhomme et sur laquelle est calligraphié le discours du trône, puis d'une voix grave il prononce : Mes lords et membres de la Chambre des communes. Il se félicite d'avoir pu recevoir à Londres ses ministres des dominions et les représentants de l'Inde, dont il suit les travaux avec confiance; il exprime l'espoir de pouvoir accueillir bientôt les délégués des princes et des peuples de l'Inde et inaugurer en personne la conférence chargée de discuter le futur statut de la grande péninsule. Il se réjouit de ses bons rapports avec les nations étrangères et rappelle la part active que son gouvernement a prise aux travaux de la dernière assemblée de la Société des nations en septembre dernier.

Le souverain passe ensuite aux problèmes de politique intérieure. Il souligne les progrès réalisés par la législation relative au chômage et affirme que son gouvernement persistera dans ses efforts pour développer et étendre les relations commerciales à l'intérieur, dans l'Empire, et avec l'étranger.

Une séance importante de la commission des affaires étrangères du Reichstag

Berlin, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Le cabinet Brüning s'emploie activement à mettre au point les trente projets de loi dont l'ensemble constitue la loi de la commission des affaires étrangères. Ces projets, qui ont été soumis dès le début de la semaine prochaine, au conseil des Etats confédérés ou Reichstag.

Les travaux du gouvernement seront interrompus demain en raison de la séance de la commission des affaires étrangères, qui se réunira sous la présidence du « nazi » Frick.

Cette séance est particulièrement importante puisqu'elle donnera aux adversaires du gouvernement l'occasion d'une attaque concentrée contre la politique étrangère du cabinet. Plusieurs motions seront déposées par les partis d'opposition concernant : 1° l'éventualité du dépôt d'une demande de mort pour le paiement des réparations; 2° la révision des clauses militaires du traité de Versailles.

On sait que, sur ce point, la plupart des partis gouvernementaux pensent comme l'opposition et que sur les vingt-huit membres de la commission, la moitié au moins se prononcera contre le cours actuel de la politique étrangère.

En raison des circonstances particulières, le gouvernement sera représenté devant la commission non seulement par le ministre des Affaires étrangères, M. Brüning, mais aussi par le chancelier Brüning et par le ministre des Finances M. Dietrich. La séance sera secrète.

On sait que le chancelier Brüning ne croit pas à la possibilité de défendre devant les commissions une demande d'interruption pour un ensemble de paiements, ce qui, d'ailleurs, est contraire aux dispositions du plan Young.

Il est à prévoir, cependant, qu'un compromis sera examiné entre les vœux de l'opposition et ceux du gouvernement et que la commission des affaires étrangères aura le droit de donner son avis sur l'orientation de la politique extérieure de l'Allemagne.

UNE MOTION DE DÉFIANCE CONTRE M. SEVERING

Berlin, 26 octobre (dép. Havas). Les communistes et les nationalistes ont décidé de déposer à la Diète prussienne, qui se réunit le 4 novembre, des motions de défiance contre le nouveau ministre de l'Intérieur prussien, M. Severing.

La commission des tarifs douaniers s'est réunie à Washington

New-York, 26 octobre. DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER. La commission des tarifs s'est réunie aujourd'hui à Washington en audience publique pour la première fois. Selon la nouvelle procédure adoptée, les membres de la commission écoutent, à propos de chaque droit de douane en discussion, un exposé contradictoire auquel prennent part les intéressés pour ou contre la modification demandée.

De cette discussion, espère-t-on, doit jaillir assez de lumière pour éviter une longue enquête de la commission étrangère sur le droit de douane.

Ainsi seraient évités les longs délais pour lesquels l'ancienne commission a été critiquée. Le premier article intéressant la France, à savoir les pipes, ne sera pas examiné avant le 7 novembre. — E. D.

Près de Marseille des bandits attaquent l'auto d'une banque et s'emparent d'une sacoche contenant 40.000 francs

Les auteurs de cet audacieux coup de main ont disparu dans leur voiture dont on possède le signalment et le numéro

Marseille, 26 oct. (d. Petit Parisien). Une attaque à main armée, dont les auteurs ont disparu à 8 heures sur la route de Berre, entre Bricard et Marignane.

Une voiture automobile, dans laquelle se trouvaient deux employés de l'agence de Martigues du Crédit Lyonnais, transportait à l'agence de cette dernière localité une sacoche contenant une somme de 36.820 francs en espèces et de 4.500 francs de titres lorsque soudain plusieurs individus les attaquèrent et s'emparèrent de la somme qu'ils transportaient.

Nous avons pu joindre les victimes de cette audacieuse agression. Ce sont M. Mestrallet, gérant de l'agence du Crédit Lyonnais nouvellement arrivée à Martigues, et son employé, M. Demetrios Economos.

Le récit de l'agression

— Je conduisais, nous a dit M. Mestrallet, la voiture dans laquelle je portais, à Berre, les sommes que vous savez. A la côte de Bricard, j'aperçus une voiture automobile qui débouchait très lentement d'un chemin charretier. Elle était dissimulée en partie par une haie de roseaux coupés. Le mot « arrêt » fut relevé. Un homme regardait ce qu'il avait l'impression que la voiture était en panne et que le conducteur essayait de la réparer. Comme j'approchais, il ralentissait, il se tourna et, dissimulant son visage sous son mouchoir, il me fit signe de stopper. Soudain, deux ou trois autres individus surgirent de derrière la haie, revolver au poing. Un coup de feu allaqua qui brisa la vitre de la portière de la voiture. J'ai crié : « Haut les mains ! ».

Au même instant, les individus se précipitèrent sur nous et, nous saisissant par les revers du pardessus, ils nous firent sortir de la voiture, cependant qu'un autre s'emparait de la sacoche et la portait dans leur auto.

En ce qui me concerne, les deux hommes qui me tenaient me soulevèrent et me jetèrent dans un champ par-dessus les roseaux. Quand je me relevai, l'auto des bandits fuyait dans la direction de Martigues. Mon jeune employé, qui s'était également relevé, avait tiré son revolver et faisait feu dans la direction des fuyards. Ceux-ci ripostèrent pour protéger leur fuite. Nous avons entendu qu'un des bandits avait dit : « Ils ont trois des pneus de notre voiture, soit avec des balles de revolver, soit avec un couteau ».

M. Aillaud, commissaire divisionnaire par intérim de la 9^e brigade mobile, s'est rendu sur les lieux et, avec la collaboration de la brigade de gendarmerie de Marignane, il s'est attelé à l'enquête.

On a signalé le passage d'une voiture correspondant à celle des bandits à Fos, sur la route qui conduit à Marseille. L'auto des bandits était partie de Martigues, où on l'avait vue ce matin. C'est une Citroën C-4, conduite intérieure, de couleur café au lait, dont on a pu relever le numéro. Toutes les gendarmeries ont été alertées et toutes les routes sont gardées. Mais les bandits n'ont-ils pas eu le temps de gagner Marseille?

Quinze autos volées près de Paris ont été vendues à Mulhouse

Mulhouse, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Quinze automobiles Citroën volées dans la région de Paris dans le courant de l'année 1930 ont été vendues à Mulhouse à des acheteurs de bonne foi. D'après les déclarations de ceux qui les ont achetées et des témoins, toutes ces automobiles ont été volées par un individu se faisant appeler tantôt Paul Roussier, tantôt André, gendarme, 403, rue du Barbâtre, à Belmès. Cet individu se servait de papiers de correspondance et de factures imprimées à ce nom et à cette adresse. Jusqu'à présent, le soldat Paul Roussier, qui semble être le chef de la bande, n'a pu être identifié.

Le juge d'instruction à Mulhouse a lancé un mandat d'arrêt contre lui. C'est un homme d'une quarantaine d'années, mesurant 1 m. 70, environ. Tous les renseignements sur les personnes qui ont été adressées au commissaire chef de la sûreté, 3, rue d'Alsace, à Mulhouse, qui promet la plus grande discrétion à ses correspondants.

M. Brandl nommé vice-président de la police viennoise

Vienne, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Le prince Stahrenberg, chef de la Heimwehr autrichienne, a en sa qualité de ministre de l'Intérieur, remplacé, à la tête de la police viennoise, le vice-président Brandl, qui suppléait l'ex-chancelier Schober, « président » depuis septembre 1929, par un autre des chefs du service de la préfecture de police, M. Brandl.

Changement de personne en pleine bataille électorale émeut tous les partisans de l'ex-chancelier Schober, qui y voit une vengeance du gouvernement, frappant, dans le préfet de police en congé, le chef de la liste d'opposition pan-germanique.

Le prince Stahrenberg a tenu à démentir tout de suite les commentaires suscités par son acte d'autorité.

Au cours d'une série d'inspections dans les casernes de la police viennoise, il a adressé hier, à ceux qui n'étaient pas de service, une allocution affirmant son loyalisme constitutionnel.

— Je sais parfaitement, dit-il, que l'Autriche n'existerait plus si j'étais en dans sa capitale une aussi excentrique police. Cette police doit demeurer un instrument d'action du gouvernement, complètement indépendant dans la politique des partis. Fidèle à notre tradition, faite tout pour le maintien de l'ordre dans cet Etat et pour le bien de notre patrie.

Je répète que j'ai pleine conscience de ma responsabilité de ministre de l'Intérieur et qu'il est impossible que j'entreprene jamais quoi que ce soit qui puisse mettre en jeu de vous devant un conflit de conscience. — Marcel Diman.

Le retour en Bulgarie du roi Boris et de la reine Jeanne retardé par la tempête

Athènes, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Le vapeur *Tsar-Ferdinand*, parti de Brindisi dimanche à destination de Varna et ayant à bord le roi Boris et la reine de Bulgarie, a été considérablement retardé dans son voyage par la tempête. Le couple royal ne pourra donc pas se rendre à Corinthe à bord du navire.

LA CATASTROPHE DE MAYBACH

Le procès de M^{me} Hanau commence demain

MM. Georges Pernot et Falcoz assisteront ce matin aux obsèques des victimes

M. Georges Pernot a retenu le conseil municipal d'hier matin du grave accident survenu samedi dernier aux mines domaniales de la Sarre. Le nombre des morts s'élève à quatre-vingt-seize. Dix-neuf blessés sont soignés à l'hôpital des mines; l'état de la plupart d'entre eux n'est pas d'importance.

Une enquête approfondie sur les causes de l'accident se poursuit avec activité. Le ministre des Travaux publics a signalé le dévouement héroïque dont plusieurs sauveteurs ont fait preuve.

M. Georges Pernot a en outre fait connaître l'accord avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, il a dès hier informé la commission et le gouvernement du territoire de la Sarre qu'il assisterait aujourd'hui, ainsi que M. Falcoz, aux obsèques des victimes.

UNE DEMARCHE A BERLIN DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Berlin, 26 octobre (dép. Havas). L'ambassadeur de France, M. de Margerie, rendu hier à Paris, a fait une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Briand, pour lui exprimer les condoléances du gouvernement de la République pour la catastrophe minière d'Alsorff.

LA COMMISSION DE LA SARRE ENVOIE UN TELEGRAMME A M. BRIAND

M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a reçu de la commission du territoire de la Sarre le télégramme suivant :

« La commission du gouvernement du territoire de la Sarre, très sensible à la sympathie que Votre Excellence a bien voulu exprimer au nom du gouvernement de la République française à l'occasion de la catastrophe minière de Maybach, la prie d'agréer l'expression de ses remerciements les plus sincères. »

UNE GREVE DE PROTESTATION PAR LES COMMUNISTES

Berlin, 26 octobre (dép. Havas). A Alsorff, près d'Als-la-Chapelle, un nouveau cadavre a été remporté au jour, ce qui porte le nombre des victimes à 259.

Des organisations communistes ont déclenché une grève de protestation à laquelle participent environ 30 0/10 des mineurs de la Ruhr.

Mrs Gokhale, 13^e président du congrès panhindou est arrêtée à Bombay

Bombay, 26 octobre (dép. Times). Mrs Gokhale, membre de la municipalité de Bombay et troisième président du conseil de guerre congressiste de cette ville, a été arrêtée la nuit dernière. Elle a été condamnée aujourd'hui à six mois de prison et 400 roupies d'amende.

D'UN CHEF DANS LA CHAMBRE D'UN BOMBE ADJOINT DE POLICE

Londres, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Un message Exchange Telegraph de Calcutta annonce qu'une bombe a été jetée, cette nuit, dans la chambre à coucher de M. Robertson, chef adjoint de la police de cette ville. M. Robertson a échappé miraculeusement à la mort.

UN COUP DE GRISOU DANS L'OKLAHOMA

Londres, 26 octobre (dép. Petit Parisien). On mande de Mc Alester (Oklahoma) l'Exchange Telegraph qu'en conséquence d'un coup de grisou, vingt-neuf ouvriers ont été ensevelis dans une mine locale. L'un d'entre eux a été tué et l'on a peu d'espoir de sauver ses vingt-huit camarades.

L'EMPLOYÉE MODÈLE VOLAIT DES MONTRES

Elle en avait dérobé pour 150.000 fr.; son mari et son frère les revendait ensuite

Tous trois sont au dépôt. Employée depuis plusieurs années chez divers fabricants de montres de la région de Pontoise, Blanche Guinand, âgée aujourd'hui de trente ans; de nationalité suisse et depuis peu mariée à un sujet équatorien, Georges Molina, trente-deux ans, avait acquis, par sa conduite dans son travail, l'entière confiance de ses patrons qui la laissent tous pour une employée modèle.

En réalité, Blanche Guinand ne se plaçait que pour commettre des vols dont l'ensemble, pour les maisons plaignantes, s'élève à 150.000 francs.

Bien que la plupart de ses employeurs se fussent portés garants de son honnêteté, M. Belin, commissaire à la première brigade mobile, que seconda l'inspecteur Faure, parvint à s'emparer de l'employée modèle et ne tarda pas à acquiescer la certitude que cette femme était l'auteur de tous les détournements constatés.

Interrogée et soumise à un interrogatoire serré, Blanche Guinand finit par reconnaître sa culpabilité et déclara que les montres dérobées avaient été soit revendues à des tiers, soit engagées au Crédit municipal, par elle-même, son mari et son frère, marcos condamné, comptable, vingt-six ans, domicilié rue de Chabrol.

Arrêtés aussitôt, les deux hommes furent envoyés au dépôt, à la disposition de M. Gréban, juge d'instruction, le parquet de Pontoise s'étant vu remettre au profit du parquet de la Seine, Menant la vie joyeuse, fréquentant les danses, les champs de courses et les trépassés, les époux Molina avaient dilapidé entièrement les fonds qu'ils avaient retirés du produit de leurs vols.

Caisse autonome d'amortissement

Le comité financier de la Caisse autonome d'amortissement s'est réuni le 27 octobre, sous la présidence du sénateur M. Milan.

Outre la séance, M. Milan a tenu à remercier M. Moreau, ancien gouverneur de la Banque de France, et M. Farnier, ancien directeur du mouvement général des fonds au ministère des Finances, de la précieuse collaboration qu'ils avaient apportée en ces matières au comité financier. Il a, en outre, exprimé ses souhaits de bienvenue et ses félicitations à M. Moret, le nouveau gouverneur de la Banque de France, et à M. Escalier, directeur des emprunts, au sein du comité, les places de MM. Moreau et Farnier.

Le comité financier a ensuite fixé le montant total des bons qui pourront être émis pendant chacun des deux derniers mois de 1930.

UN PARISIEN CONDAMNÉ POUR ABUS DE CONFIANCE

Rouen, 26 octobre (dép. Petit Parisien). Le Tribunal correctionnel de Rouen a condamné à deux ans de prison, qui se confondront avec neuf autres condamnations prononcées par le tribunal de la Seine, Paul Challamel, quarante-six ans, 16, rue d'Amsterdam, à Paris.

Agé de cinquante ans, ancien garage de Rouen, principalement dans la région de Bernay, Elbeuf et Pont-Audemer, Challamel s'était approprié 36.000 francs d'avances sur commandes; il a été condamné en outre à réparer les dommages-intérêts, à 1.000 francs de dommages-intérêts.

LES EXPOSITIONS

Salon du Cycle et de la Moto

Parmi les stands les plus admirés, citons :

ETABLISSEMENTS RAVAT A SAINT-ETIENNE

Parmi les heureuses réalisations de cette firme en 1929 et en 1930, les connaisseurs classent dans le vélo : les types spéciaux Wonder-Trophée et Grand Tourisme, le grasseur amovible Châli, les « Confort » légers. Dans la moto : la merveilleuse Fourche Ravat brevetée, l'adoption de la boîte Sigmond-Reord et le lancement d'un élégant et effectif silencieux Ravat breveté.

Au Salon 1930, les Etablissements Ravat présentent une gamme très complète de modèles prouvant une longue expérience, des études minutieuses et de puissants moyens de réalisation. Ceci est notamment sensible dans la branche moto : les Ravat (de la 175 cmc. à la 500 cmc.) aux organes déjà parfaits n'ont des modèles plus rien à envier au fini impeccable de leurs aînés les cycles Wonder.

« Ravat-Wonder », qui tient déjà l'une des premières places du marché, y jouera en 1930-1931 un rôle de tout premier plan.

ROVIN ET SANS-SOU-PAP

Donnant l'attention des connaisseurs par leur ligne nouvelle viennent de souligner leur succès en prenant la tête du classement général toutes catégories à Gometz-le-Châtel avec Françoisqui, 1.000 cmc, et les premières places en 500 et 250 cmc. avec Roland.

Stand 30 — Stand 37

MAGLUM

Le nouveau « Jumo » est l'éclairage électrique le plus complet et le moins cher du salon. Son fonctionnement est direct ou par batterie est parfait. Le prix de l'installation complète est étonnant puisque pour 585 francs le Maglum Jumo est livré avec tous les accessoires y compris un phare Code et le klaxon. Maglum, 21, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.

HELVEYT

présente au Salon sa gamme impeccable de vélos chromés. Sa moto 350 cmc. à culbuteurs. À 1.000 cmc. à 1.425 francs. Ses motos à cardan. Son vélo-moteur, sans impôt et sans permis de conduire. Helveyt, Sully-sur-Loire (Loiret).

EXPOSITION D'HORTICULTURE

A la si brillante Exposition des Chrysanthèmes du cours la Reine, M. Doumergue s'est longuement intéressé aux stands suivants :

VILMORIN-ANDRIEU ET Cie

Au centre de l'exposition, un parterre signé Vilmorin-Andrieux et Cie (hors concours) présente dans un somptueux ensemble fleuri des nouveautés sensationnelles : Paron, Antony, Berry, Chevilly, Malabry, Ory, Jolly, Robinson, Dahlias Confetti, Féria, etc.

A LA PENSÉE

Au printemps prochain, votre jardin devra être orné de jacinthes, tulipes, etc. La maison « A la Pensée », H. Valtier et Fils, 2, rue Saint-Marc, Paris, vous adressera gratis et franco sur demande son superbe catalogue spécial d'ornements à fleurs, plantes vivaces, rosiers. Téléphone : Archives 00-75.

La croix de M^{lle} Magny

Hier matin à eu lieu, dans l'amphithéâtre Charcot, à l'hôpital de la Salpêtrière, la remise de la croix de la Légion d'honneur à Mlle Magny, surveillante du service du professeur Gossel.

M. Durand, inspecteur général de l'Assistance publique, délégué par M. Mourier, directeur, exprima la joie et la fierté qu'il ressentait à présider une telle cérémonie. Puis il épingla la croix sur la blouse de Mlle Magny. Après lui, le professeur Gossel prit la parole pour rendre hommage au dévouement de la nouvelle légionnaire et du personnel hospitalier. M. Calmels, conseiller municipal du XIII^e, et Mlle Fontaine prononcèrent également une allocution.

On remarquera dans l'assistance les professeurs Guillaud, Crozon, Ribadeau-Dumas, Julien Huber, Nagrotte, Vurpas, de nombreux médecins et assistants de l'hôpital; M. Jorcy, directeur, et des infirmiers et infirmières. Après la remise de la croix, Mlle Magny, visitée du service du professeur Gossel.

LE BANQUET AUTOMOTO AU PALAIS D'ORSAY

Plus de trois cents agents de la maison Automoto avaient répondu hier soir à l'invitation de la réception de cette marque pour le banquet annuel organisé au Palais d'Orsay à l'occasion du Salon du cycle et de la moto-cyclette. Plusieurs représentants des pouvoirs publics et les dirigeants des organisations sportives avaient pris place à la table d'honneur.

Celui-ci, sous la présidence de la plus cordiale camaraderie, se termina par les allocutions de MM. Robert et Eugène Peugeot, qui surent montrer la vogue nouvelle de la populaire marque depuis sa réorganisation. La première année de gestion est un heureux présage.

L'audition de plusieurs artistes réputés des théâtres de Paris fut chaleureusement applaudie.

Un banquet en l'honneur du docteur Alphonse Lopez

La chambre de commerce latino-américaine a donné, hier soir, un banquet en l'honneur du docteur Alphonse Lopez, chef du parti libéral colombien, délégué de la Colombie à la Société des Nations.

Gaston Gérard, haut commissaire au Tourisme, président, entouré de nombreuses personnalités françaises et colombiennes.

Revue de la Presse

LES CONTES DU « PETIT PARISIEN »

CONCILIATION

par René LE CŒUR

Il offrait une physionomie avenante de ce vieil homme à cheveux blancs, ce magistrat aux gestes nets, au regard clair, assis dans un fauteuil, au bureau. Il avait des rides sympathiques. Car notre visage se creuse peu à peu, selon le travail de nos pensées, qui sont tourmentées ou paisibles, indulgentes ou mauvaises, bonnes ou cruelles, et nous portons ainsi publiquement parmi nos semblables toute l'histoire de notre existence, écrite par le temps à notre insu dans la chair vive.

Robert et Germaine demeuraient de l'autre côté du bureau, chacun en un fauteuil. Lui paraissait ému, nerveux, gêné; elle avait fait une toilette élégante destinée à lui donner des regrets de ce qu'il allait perdre : une toilette de conciliation. Il souffrait de ses aveux à elle, des aveux cyniques et abominables lâchés sans ménagement après la découverte de sa femme à la débauche.

Le vieux magistrat parla doucement, sur le ton de la conversation amicale. Il tenait rapprochés les doigts de l'une et de l'autre main, dans l'attitude de Çakya-Mouni, le Bouddha, qui est fils, selon la légende, de la déesse Illusion. Il savait, par une longue expérience, que les époux désireux de se séparer n'écoulaient que les conseils du juge donné avant le commencement de la procédure. Il s'efforçait quand même de les réconcilier. Il y réussissait maintenant plus souvent qu'autrefois, car il avait acquis, dans ses délicates fonctions, une connaissance profonde du cœur humain.

— Monsieur, madame, dit-il aux époux, par manières d'exorde, vous êtes mariés depuis six ans, n'est-ce pas ?

Six ans, affirma l'homme.

La femme inclina simplement la tête.

— C'est déjà, surtout à notre époque, un temps appréciable. Et cela prouverait que vous vous entendiez bien avant cette malheureuse histoire. Est-ce vrai ?

— Oui, monsieur le président, répondit encore l'homme.

— Je ne cherchais pas, madame, continua le président, des attentions à la faute de votre conjoint. Mais si grave que vous êtes en droit de le juger, je vous demande instamment de tourner à cette époque décisive de votre existence un regard vers le passé et un regard vers votre avenir. Le passé, vous le connaissez, madame ; il vous a apporté bien des choses, pendant plusieurs années, la certitude d'une entente avec celui que vous aviez choisi, une protection constante, une affection qui fut sincère et qui subsiste peut-être encore. Vous avez une fille. Elle vous interrogera quand elle ne verra plus son père auprès de vous. Et l'avenir ? Vous referez votre vie ? En admettant que vous tentiez une seconde expérience, êtes-vous sûre de vous entendre avec celui que vous choisirez ? Six ans de bon ménage ne se remplacent pas aussi aisément que vous le pensez, madame, et la passion même, si espoir de passion il y avait dans votre esprit, n'y supplée pas toujours. Réfléchissez, madame. Et vous, monsieur, j'aime à croire que, depuis des semaines, vous regrettez l'injure faite à votre compagne, la folie d'un jour, si grosse de conséquences désastreuses, votre bonheur détruit ?

L'homme secoua la tête comme pour se débarrasser de quelque chose qu'il étreignait. Il ricana !

— Mon bonheur, monsieur le président, je ne le connaissais pas tout entier. Madame ici présente me l'a révélé elle-même dans sa colère d'apprendre la bêtise que j'ai eu le tort de commettre. Le collier de perles, que je croyais faussées, est vrai ; le manteau que je croyais en lapon est en vision, les robes que je croyais de cinq cents francs sont de deux mille francs. Et le reste à l'avenant. Je m'estimais devant moi de l'ingéniosité d'une femme qui dépensait fort peu pour sa toilette et paraissait toujours si élégante ! Je suis pourtant maintenant, qu'à payé ? Peu m'importe. Et vous voudriez ? Ah ! non, mille fois non ! Heureusement que je suis, maintenant, et que je vais pouvoir reprendre ma liberté.

— Et votre enfant ? dit le conciliateur.

Elle a cinq ans déjà ; elle vous posera, à l'un et à l'autre, des questions gênantes. Plus tard, un jour qui n'est pas tellement loin, elle comprendra. Je vous en conjure, madame, et vous, monsieur, épargnez cette déshonneur à ses quinze ans. Conservez pour elle les apparences. Je comprends parfaitement que vous ne voudriez pas de sentiments l'un envers l'autre. Il vous est facile de les dissimuler. Quelle n'en sache rien.

— Cela voudrait mieux, grommela l'homme.

— Quant à moi, dit la femme, je vous laisserais parfaitement libre d'aller voir votre bien-aimée ou vos bien-aimées.

— En somme, vous êtes d'accord sur la question de principe ?

Robert et Germaine inclinèrent ensemble la tête. Le bon magistrat leur expliqua :

— Vos griefs sont encore trop récents pour que vous puissiez vous retrouver de sang-froid devant votre enfant. Permettez-moi de vous donner un conseil : déjeunez ensemble tous les deux. Tâchez de trouver des sujets de conversation ; ainsi, vous oublierez plus vite les choses que vous avez dites l'un à l'autre.

— Vos griefs sont encore trop récents pour que vous puissiez vous retrouver de sang-froid devant votre enfant. Permettez-moi de vous donner un conseil : déjeunez ensemble tous les deux. Tâchez de trouver des sujets de conversation ; ainsi, vous oublierez plus vite les choses que vous avez dites l'un à l'autre.

— Vos griefs sont encore trop récents pour que vous puissiez vous retrouver de sang-froid devant votre enfant. Permettez-moi de vous donner un conseil : déjeunez ensemble tous les deux. Tâchez de trouver des sujets de conversation ; ainsi, vous oublierez plus vite les choses que vous avez dites l'un à l'autre.

Le « Général-Laperrine »

Un auteur dramatique qui ne manque pas de pièces au théâtre et à la ville

Mais comme il n'habite pas personnellement celles qu'il a louées dans la Ville de Paris, un conseiller municipal proteste

Les immeubles à loyers modérés, construits par la Régie immobilière de la Ville de Paris, comportant de la part de la Ville un certain nombre de facilités diverses, sont loués, au moins actuellement, à des prix inférieurs à ceux demandés couramment pour de nouveaux appartements dans les immeubles construits par l'initiative privée. De telle sorte qu'en définitive une partie du loyer des locaux de la Régie immobilière se trouve indirectement supportée par le contribuable.

Or, M. Noël Pinelli, conseiller municipal, croit savoir qu'un appartement dans un immeuble de la Régie immobilière aurait été loué à l'auteur d'une œuvre dramatique qui, à la suite de la découverte de sa femme à la débauche, se serait vu refuser l'entrée de son domicile par sa femme. M. Noël Pinelli, sous forme de question écrite dans le Bulletin municipal

Costes et Bellonte ont reconstruit le « Point-Interrogation » à Villacoublay

Le Point-Interrogation est rentré hier après-midi à l'aérodrome de Villacoublay.

Une foule nombreuse, de cinq à six mille personnes, était venue assister à cette dernière étape de la grande randonnée.

Parmi les personnalités présentes, citons : MM. Soreau, représentant de l'Aéro-Club ; Caquot, Kahn, du ministère de l'Air ; l'inspecteur général Poirier, le général de Goys, de nombreux aviateurs civils et militaires. Tout le personnel des ateliers qui construisent l'avion fameux, avait obtenu un congé pour assister à cette fête.

Costes et Bellonte, portés en triomphe par les mécaniciens, furent reçus dans un vaste hangar pavillonnaire où se trouvaient les avions américains. Le champagne leur fut offert.

M. Bréguet rendit hommage aux aviateurs et associa à leur triomphe les ingénieurs et tous les ouvriers dont le travail assura le succès du raid. M. Caquot, directeur général des services techniques du ministère de l'Air, remercia les félicitations officielles au constructeur et à l'équipage. Costes et Bellonte remercièrent le personnel des usines de leur persévérant labeur durant la longue période de préparation et des essais.

Un message de Costes et de Bellonte. En se rendant du Bourget à Villacoublay, Costes et Bellonte sont passés à Hispano-Suiza et ont lancé le message suivant :

Que ce modeste message soit un témoignage de sympathie et de gratitude à tous les ouvriers et ingénieurs de la Société Hispano-Suiza, qui sont les principaux artisans du succès. — COSTES et BELLONTE.

La plainte de M. Léon Blum

A la suite d'un article paru dans l'Ami du Peuple, M. Léon Blum, député de l'Ardennes, a fait, au sein de la commission d'information, une déclaration en diffamation.

Hier, M. Delaë, juge d'instruction, a inculpé M. Jacques Houjan, directeur-rédacteur en chef, qui avait apposé son visa sur l'article incriminé.

Le magistrat a également inculpé l'auteur, M. Léon Blum, rédacteur politique.

Tous deux ont choisi pour défenseur M. Toulouse.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme — Capital : 225 Millions

Reg. comm. Seine n° 64.462

Conformément à l'autorisation donnée par l'article 57 des statuts, le conseil d'administration a décidé la mise en paiement d'un acompte de 10 nets par action, libérée ou non libérée.

Le paiement s'effectuera à partir du 25 novembre au siège de la Société, boulevard Haussmann, à Paris, et dans toutes ses agences.

BILAN AU 31 AOUT 1930

ACTIF	
Escomptes en caisse, au Trésor et à la Banque de France.....	647.510.960,00
Avoirs dans les banques et chez les correspondants.....	3.494.917.737,35
Portefeuille effets et bons de la Défense nationale.....	5.944.310.831,43
Coupons à encaisser.....	229.745.597,34
Reports.....	87.723.700,88
Avances sur garanties.....	540.419.812,12
Comptes courants divers.....	2.094.249.370,13
Rentes, actions, bons et obligations.....	33.939.013,43
Participations financières.....	35.840.573,66
Immeubles et mobiliers.....	4.741.700,00
de France.....	71.397.038,75
de la Loire.....	88.463.440,98
Méditerranée.....	304.908.250
de l'Est.....	14.609.121.026,88
de l'Algérie.....	
de l'Indochine.....	
de l'Amérique.....	
de l'Australie.....	
de l'Asie.....	
de l'Afrique.....	
de l'Europe.....	
de l'Océanie.....	

PASSIF	
Capital.....	625.000.000,00
Réserves.....	338.000.000,00
Provisions.....	2.354.377,54
Intérêts et dividendes à payer aux actionnaires.....	9.456.844,81
Provisions de change.....	4.001.904.050,45
Comptes courants divers.....	4.64.724.000,00
Comptes courants divers.....	3.584.460.417,80
Provisions de change.....	347.438.597,99
Comptes courants divers.....	2.974.463,15
Comptes d'ordre.....	14.609.121.026,88

Paris.....	470	470	Industrie de l'Alcool.
Banque de France.....	470	397 50	Lait-Bon-Com.
Indochine.....	410	410	Solles et Chausson.
Maroc.....	500	500	Lambert Frères.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	Granger et Lach.
Maroc.....	500	500	Belin et Cie.
Algérie.....	429	429	Granger et Lach.
Indochine.....	340	340	Belin et Cie.
Maroc.....	500	500	Granger et Lach.
Algérie.....	429	429	Belin et Cie.
Indochine.....	340	340	

Le Jardin des Plantes a depuis hier de nouveaux pensionnaires

Une mission biologique dirigée par M. Jean Thomas, explorateur, correspondant du Musée d'histoire naturelle, était partie le 1^{er} septembre pour l'Afrique équatoriale, chargée, par le ministère des Colonies et par le Muséum, d'étudier les pêcheries en A. E. F., les méthodes de préparation des poissons en vue d'en développer la consommation et aussi de ramener de ces régions un lot d'animaux, tant pour enrichir notre Jardin des Plantes que pour les besoins de l'exposition coloniale.

Cette mission est rentrée en France, ramenant avec elle nombre de représentants de la faune aquatique et terrestre des côtes congolaises aux confins du Tchad.

Ces animaux, qu'accompagnent leurs trois gardiens, sont arrivés hier matin au Jardin aménagé par deux millions et ont aussitôt fait connaissance avec leurs nouvelles demeures. Mais il y eut, hélas ! des manquants à l'appel : la faune aquatique a particulièrement souffert : exposés au soleil brûlant de Port-Gentil, une tortue et divers poissons périrent ; à Bordeaux, par contre, c'est l'eau froide qui tua le serpent d'eau salée, les silures et les diploïstes, ces curieux poissons qui s'enterrent pour séjourner dans la vase sèche des basses eaux et transforment leurs vessies natatoires en appareil respiratoire.

Les mammifères et les oiseaux s'en tirent à peu près : deux « antilopes chères », espèce rare, un rapace nocturne, un faisan bleu n'ont pu supporter le voyage. Mais ce qui subsiste réjouit la direction du Muséum. Nous avons vu deux chacals, un hyène, trois singes bleus ou mandrills, un petit singe, deux jeunes panthères nourries au lait de chèvre, deux « antilopes chères », deux chèvres naines, deux civettes, une immense tortue d'eau salée, deux jeunes crocodiles, un caméléon et des oiseaux : six oies armées, six hérons, huit pigeons verts, cinq perroquets, des canards siffleurs, deux pélicans, un bleu et un gris, etc., etc.

Et, comme nous l'avons annoncé, d'autres animaux sauvages embarqués à Matadi sont attendus prochainement avec la mission Demange. Il y aurait donc quelque chose de changé. La Ville de Paris pourrait avoir un jardin zoologique digne d'elle.

Pour la protection internationale de l'enfance

L'Union internationale de secours aux enfants, à Genève, vient de décider la création d'une nouvelle section qui sera intitulée : « Section de médecine préventive de l'enfance ».

Composée exclusivement de médecins, cette section s'occupera de l'étude scientifique de la prophylaxie des diverses maladies de l'enfance, ainsi que des questions d'organisation et d'enseignement qui s'y rattachent. Pour tous renseignements, s'adresser au professeur G. Schlemm, à Groningue (Hollande).

L'examen du budget à la commission des finances

La commission des finances de la Chambre a poursuivi hier après-midi la discussion générale du budget.

M. Palmade, à propos des crédits de sécurité, a expliqué que le chevauchement des projets spéciaux avec les budgets et les projets spéciaux entre eux conduisait à des erreurs de chiffres redoublées. Il a conclu qu'il fallait éviter l'abus des crédits d'engagement, l'abus des reports et l'abus des projets spéciaux.

Abordant ensuite la prise en charge par la caisse autonome de la dette contractuelle, M. Palmade a demandé si on se trouvait en présence d'une mesure ferme ou d'une mesure ayant un caractère conditionnel. Une discussion s'est engagée sur la question soulevée par M. Palmade. M. Landry a dit que, selon lui, le transfert de la dette contractuelle à la caisse d'amortissement constituait une opération liée aux conversions.

Précisant le sens de la convention, M. Nogaro a dit qu'elle comportait une condition résolutoire, d'après l'échange même des lettres qui l'accompagnaient.

M. Landry a indiqué que la convention n'était pas absolument nécessaire. Il a ajouté qu'il n'y avait pas d'élargissement des facultés de la caisse autonome, mais simplement une charge nouvelle.

M. Beibel a déclaré, au contraire, qu'une convention était nécessaire, la caisse étant autonome et ayant un statut propre.

M. Nogaro a indiqué qu'une modification du texte était possible. Il a été appuyé par M. de Chappedelaine, qui a déclaré que l'on se trouvait devant l'alternative d'accepter le transfert de la dette contractuelle ou de réaliser 1.900 millions d'économies, ou de voter une somme égale d'impôts, ou de procéder à une réévaluation des recettes. Ces solutions lui paraissent irréalisables.

M. Fougère a fait observer que la caisse était autonome dans les limites fixées par la loi. Il s'est déclaré partisan du transfert de la dette contractuelle à la caisse d'amortissement sans condition.

M. de Lasteyrie a déclaré que si on voulait donner une faculté à la caisse d'amortissement, la loi devait intervenir ; si, au contraire, il s'agit d'une obligation à imposer à la caisse, une convention devient indispensable.

La commission a, ensuite, sur la proposition de M. de Lasteyrie, chargé son président et son rapporteur général de se rendre auprès des ministres des Finances et du Budget pour les mettre au courant des questions soulevées par différents membres de la commission et obtenir les éclaircissements nécessaires.

MM. TARDIEU ET LAURENT EYNAC SE RENDRONT AUJOURD'HUI DEVANT LA COMMISSION

Aujourd'hui, la commission entendra MM. André Tardieu et Laurent Eynac sur les crédits destinés à la Défense nationale et principalement sur la situation de l'aviation militaire.

L'extension du Métropolitain dans la banlieue sud de la Seine

Le comité central pour l'extension du Métropolitain dans la banlieue sud s'est réuni à la mairie de Montrouge, sous la présidence de M. Mounié, sénateur, maire d'Antony.

Etaient présents : MM. Nombrot, député, maire de Bourg-la-Reine ; Cresp, conseiller général, maire de Montrouge ; Fourquemin, conseiller général ; Lottin, conseiller général, maire de Châtigny-Malabry ; Justin Oudin, conseiller général, maire d'Issy-les-Moulineaux ; Leblanc, maire de Sceaux ; Lecocq, maire de Fontenay-aux-Roses ; Perrière, maire de Châtillon-sous-Bagneux ; Chagnat, conseiller général, maire de Châtigny-Malabry ; Poncelet, maire-adjoint de Bagneux ; Dubois et Paschal, conseillers municipaux de Montrouge.

S'était fait excuser : M. Pic, député, maire de Vanves.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Considérant qu'il serait éminemment souhaitable que la ligne de Paris-Chartres par Gallardon soit achevée dans les conditions fixées par la loi du 21 juillet 1902 ;

Considérant, d'autre part, que, sans porter le moindre préjudice à cette opération d'achèvement et sans la retarder d'aucune façon, il est du plus haut intérêt pour les populations de la banlieue sud de la Seine et de celles d'une région de la Seine-et-Oise, de profiter de l'opportunité offerte par le projet de loi pour l'extension du Métropolitain et exploitée par ce dernier ;

Souhaitant la terminaison la plus rapide possible de la ligne Paris-Chartres par Gallardon ;

Se déclarant entièrement d'accord avec le sénateur Mounié pour la réclamation et la soutenir auprès des pouvoirs publics ; mais demandant d'une façon pressante qu'en attendant le moment où ces pouvoirs publics le jugeront financièrement possible, une voie métropolitaine soit établie et mise en fonctionnement au plus tôt entre Paris et Orsay ;

Donne mandat aux parlementaires et conseillers généraux de la région intéressée de soutenir énergiquement leur revendication devant le gouvernement, le Parlement et le conseil général de la Seine et d'obtenir de ces autorités et assemblées des mesures rapides propres à donner satisfaction sur ce point aux populations qu'ils représentent.

La misère contraint deux Russes à chercher la mort

Se trouvant dans un complet dénuement, deux sujets russes, Nicolas Jevgen, quarante-six ans, et sa compagne, Vera Mackmou, vingt-sept ans, habitant 166, boulevard de Versailles, à Saint-Cloud, se sont, hier, suicidés à l'aide du gaz d'éclairage. Leur logement les découvrait inanimés dans leur modeste chambre à coucher. Les malheureux avaient pratiqué leur logement de la cuisine, ouverture par laquelle ils avaient fait passer le tuyau à gaz. C'est en vain que depuis plusieurs semaines ils cherchaient du travail. Rapidement, ils avaient vu fondre leurs maigres économies et, désespérés, avaient alors décidé d'en finir avec la vie.

L'AFFAIRE DE MAREIL-MARLY.

L'état de santé de Mme Gastaud s'est aggravé

Quand, répondant à la convocation de M. Demay, juge d'instruction à Versailles, Mme Gastaud vint dans le cabinet du magistrat pour y être confrontée avec lady Owen, sa meurtrière, son état de faiblesse était extrême.

L'entrevue entre les deux femmes fut, nous l'avons dit, dramatique. Mme Gastaud eut de trop fortes émotions et, en regagnant sa villa de Mareil-Marly, elle dut s'altérer en proie à la fièvre et au délire.

Elle est toujours sérieusement malade et, à la demande de son conseil, M. Bancel, le juge a commis pour l'examiner à nouveau le docteur Paul, médecin légiste, et son confrère, le docteur Deltis, attaché au parquet de Versailles.

Ces deux praticiens se rendront, cet après-midi, à Mareil-Marly, où les recevront le docteur Gastaud, mari de Mme Gastaud, et son assistant, le docteur Bernard.

LES OBSEQUES DE M. GLEY

Les obsèques de M. Eugène Gley, membre de l'Académie de médecine, professeur au Collège de France, ont été célébrées hier matin au domicile mortuaire, 14, rue Monsieur-le-Prince.

Le deuil était conduit par le docteur Pierre Gley, fils du défunt, et les membres de la famille. M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction publique, avait envoyé un représentant.

Après l'assistance, qui comprenait des délégations de l'Académie et de la Faculté de médecine, du Collège de France, de la Société de biologie, on remarquait M. Maurice Croiset, ancien administrateur du Collège de France ; M. F. Brunot, ancien doyen de la Faculté de médecine ; M. Bougère, directeur de l'Ecole normale supérieure ; les professeurs J.-L. Faure, Leguen, Roger, Balhazard, Henri Claude, Léon Bernard-Couvalaire, Lambert, de la faculté de Nancy ; Desgrès, etc.

Au cimetière Montparnasse, des discours ont été prononcés par MM. Joseph Bédier, de l'Académie française, administrateur du Collège de France ; Ménétrier, au nom de l'Académie de médecine ; pour la Faculté de médecine : Joly, secrétaire général de la Société de biologie ; et Lapique, professeur en Sorbonne.

La Ligue de bonté au secours des orphelins bretons

La Ligue de bonté, 3, avenue Foch, avait fait appel aux jeunes Français en leur demandant de se faire inscrire comme parrains et marraines des pauvres petits orphelins bretons.

En une semaine, elle a pu en compter soixante-quinze !

Malheureusement, le nombre des veuves et des orphelins augmente de jour en jour car de nombreux bataillons ont espéré voir rentrer sans considération comme perdus. La Ligue de bonté espère donc voir se continuer ce touchant mouvement de solidarité.

Une délégation de l'Union des fonctionnaires chez le ministre des pensions

Une délégation de l'Union des fonctionnaires, ouvriers et employés auxiliaires de l'Etat victimes de la guerre a été reçue par le ministre des Pensions.

Au cours de cette audience, un rapport résumant toutes les revendications du personnel de l'administration des Pensions a été remis au ministre. M. Raymond, président de l'Union, en fit le commentaire, attirant l'attention du ministre sur la proposition de loi Durafour-Reibet, tendant à titulariser les auxiliaires victimes de la guerre.

Sur ce point, le ministre informa la délégation qu'il avait demandé à son collègue des Finances que cette proposition de loi fût inscrite à l'ordre du jour de la Chambre dès la rentrée. Pour les autres questions traitées dans le rapport, le ministre promet d'en faire une étude très rapide.

L'Union des fonctionnaires, ayant, d'autre part, à fournir à une commission de la Chambre une liste de tous les orphelins et orphelines de guerre employés dans l'administration des P. T. T., invite ces victimes de guerre à lui faire connaître leur nom et le service dans lequel elles sont employées en écrivant au siège social, 23, rue Keller.

Pour la restauration de Saint-Louis des Invalides

Deux grandes solennités patriotiques du souvenir vont cette année commémorer avec un éclat particulier, les 2 et 11 novembre, dans l'église Saint-Louis des Invalides, les morts de la Grande Guerre et la Fête de la Victoire. Sous le haut patronage des maréchaux de France, on entendra, dimanche 2 novembre, pendant la messe dite à 11 h. 30, le Requiem de Gabriel Fauré, avec orchestre et les chœurs de la Cantoria. Le mardi 11 novembre, à 11 heures précises, après le chant solennel du Te Deum, exécution de la messe à deux chœurs, deux orgues avec orchestre de cuivres et de Salmum fac populum tuum, de M. Ch. Widor. Au grand orgue, M. Ch.-M. Widor, au pupitre, M. Jules Mounier. Quête pour la restauration de l'église Saint-Louis des Invalides. Billets chez Durand, 4, place de la Madeleine, et aux Invalides.

L'Union des jeunes avocats

L'Union des jeunes avocats a procédé, hier, au renouvellement de son comité directeur pour l'année judiciaire 1930-1931.

Ont été élus : président, M. Adèle-Vidal ; vice-présidents, M. Destable et M. Marcel Menu ; secrétaire général, M. Hazan ; trésorier, M. Hamburger ; secrétaire adjoint, M. Seuchard ; trésorier adjoint, M. Roger Hauchard.

M. Marcel Bloch, président sortant, a été élu à l'unanimité président d'honneur de l'association.

Un film des Pères Blancs

Les Pères Blancs projèteront ce soir, mercredi à 21 heures, à la salle Gaveau, 45, rue La Boétie, un film documentaire sensationnel sur l'Afrique Occidentale française, intitulé *De Dakar à Gao*.

L'AUTOBUS A CLASSE UNIQUE

Il va être mis à l'essai sur deux lignes

L'autobus à classe unique, servi par un seul agent, préconisé par le préfet de la Seine pour réduire les dépenses de la S. T. C. R. P., va être mis en service, dans la première quinzaine de décembre, sur les deux parcours suivants : Trinité-République et Montparnasse-Porte de Vanves.

Ces deux premières lignes mises en service n'auront qu'une section. Il faut, en effet, que le public s'habitue à se contrôler lui-même et se trouve pour cela, dans l'expérience poursuivie, dans les conditions les plus simples.

Le système sera progressivement généralisé avec des voitures où le nombre de tickets à faire limer par la machine automatique sera précisé par des indications claires et visibles. Les carnets de tickets seront distribués automatiquement dans les voitures ou sur la voie publique par des appareils analogues à ceux qui délivrent les numéros d'ordre.

L'escroc en jupons eut une fâcheuse absence de mémoire

Un habitant d'Amiens, M. Georges Flandre, falsifiait arbrer, hier matin, rue Custine, pour escroquerie, une femme qui, conduite devant M. Silvestri, commis saire, déclara se nommer Madeleine Lumélin, trente-six ans, demeurant sur la zone à Saint-Ouen et protesta hautement de son innocence. Comme la preuve du délit n'était pas établie, on fit des recherches à la préfecture de police, recherches qui ne donnèrent aucun résultat. On allait donc remettre cette personne en liberté, quand appelée à signer la procédure, elle signa du nom de Waisnaut. Etonné, M. Lainé lui fit remarquer qu'elle venait en quelques instants de déclarer deux états civils différents. « Je me suis trompée », déclara-t-elle alors. Je viens là de signer du nom d'une parente ».

On différa la mise en liberté, le temps de demander à la préfecture de nouvelles vérifications. Elles furent édifiantes. La pseudo-Madeleine Lumélin, qui se nomme bien Waisnaut, était bien connue de la justice puisqu'elle a subi de fort nombreuses condamnations pour escroqueries et qu'elle est pour plus de cent ans sous le coup de nombreux arrêts d'interdiction de séjour.

Une fois de plus, elle a été envoyée au dépôt.

LE CRIME DE L'INFIRMIERE

Mme Jeannette Samson, cette fille de salle de l'hôpital Lariboisière qui, dans la nuit du 11 au 12 octobre dernier, 25, rue de la Chapelle, profita du sommeil de son mari pour le brûler mortellement avec le contenu d'une bassine d'eau bouillante, a été interrogée hier par M. Compans, juge d'instruction.

Elle lui a répété ce qu'elle avait déjà déclaré à la police, sans ajouter aucun détail nouveau.

M. Compans va faire examiner l'inculpée par un médecin aliéniste.

Chronique judiciaire

L'AFFAIRE DES MISTELLES

L'affaire des mistelles, qui, en avril 1927, entraîna la condamnation de divers négociants à un mois de prison et à des amendes s'élevant à la somme de 2 millions environ, vient d'avoir son épilogue à la chambre des appels correctionnels. Sur réquisitoire de l'avocat général Lyon-Caen et plaidoirie de Me Rodanet pour l'administration des douanes, la cour a, par défaut, élevé à trois mois la peine d'un mois de prison qui avait été prononcée contre M. Constantin Movromati. Elle a également porté à trois mois la peine infligée à M. Achille Bousquet. Elle a confirmé la peine d'un mois de prison contre MM. Hippolyte et Jean Pascaud, en accordant le sursis à M. Jean Pascaud, et elle a maintenu aux mêmes chiffres les condamnations à l'amende.

UN DRAME ENTRE SOUTENEURS

Dix fois condamné déjà, Pierre Rolland, dit « Pierrot la Douleur », se trouvait à la prison du Cherche-Midi lorsqu'il apprit que son rival, Albert Porasso, dit « Toto la Banane », ou « Maurice le Marseillais », attendrait à la sortie. Il s'agissait de savoir qui continuerait à profiter des faveurs de leur amie Rolland s'esquiva à temps, mais il retrouva Porasso à la terrasse d'un bar, place Pigalle, et, par derrière, lui tira un coup de revolver dans le dos, le blessant sérieusement.

Ce peu intéressant personnage a comparu hier, en correctionnelle, devant le président Duchesne, qui lui a infligé treize mois de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

FAILLITES.

— Joseph Williams, « Computat général de mercerie et imprimerie Sébastopol », 227, rue Saint-Denis. — Hermann, Sapria, ébénisterie, 15, rue de Chaligny, actuellement sans domicile connu.

Un précoce voleur s'était déguisé en femme

Dans un café de la route de l'Empereur, à Rueil, trois jeunes gens faisaient hier connaissance avec une femme qu'ils invitaient à dîner, puis en compagnie de laquelle ils prenaient une voiture pour se rendre au bois de Boulogne. En cours de route, ils constatèrent avec stupeur que leur amie de rencontre était un homme, et comme les explications que celui-ci fournissait leur paraissaient suspectes, ils décidèrent de le conduire à la gendarmerie de Rueil.

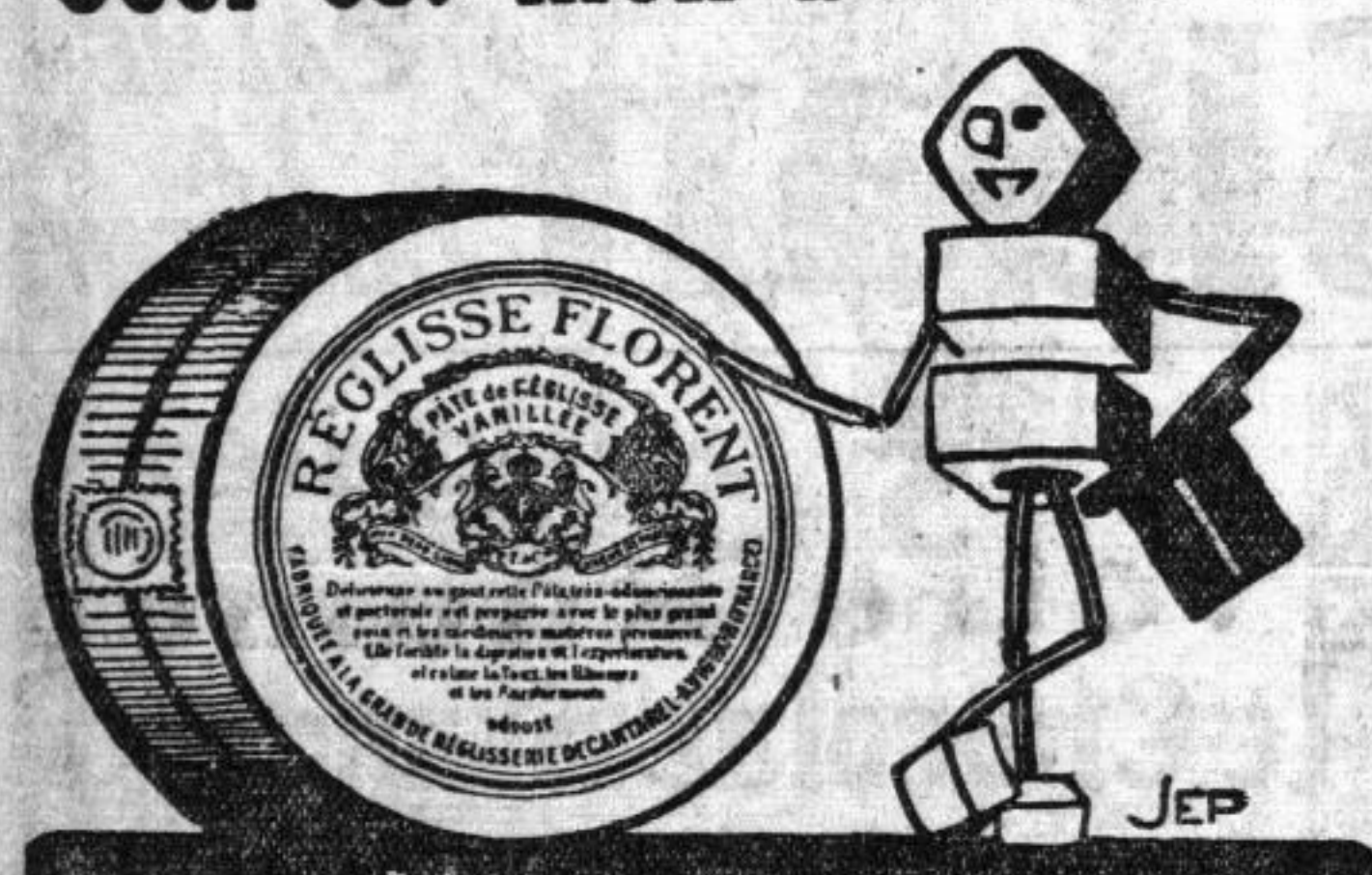
La étrange individu déclara se nommer Alexandre Audrie, quinze ans, employé à Marseille, chez M. Genestier, traiteur, boulevard des Dames.

Avant perdu, raconta-t-il, une somme de 4.500 francs que lui avaient confiée ses patrons, il n'avait pas osé se représenter devant eux et, pour échapper à la police, sans doute avertie, il s'était procuré, avant de prendre le train, une toilette féminine. A Paris, il était descendu dans un hôtel de la rue de Chalon, puis s'était rendu à Rueil, où il avait loué une chambre.

Audrie a été mis à la disposition de M. Berthelemy, juge d'instruction à Versailles, qui s'est empressé d'aviser le parquet de Marseille.

POUR LANCER UNE AFFAIRE FAITES DE LA PUBLICITE DANS Le Petit Parisien

Ceci est mon berceau!...



...où je suis né, il y a de longues années, où j'ai grandi en réputation, bercé amoureusement par tous grands et petits, qui m'aiment et m'offrent à leurs amis comme

un exquis bonbon

qu'on adore en tout âge et en toute saison

RÉGLISSE FLORENT

est mon nom ! Évocateur des meilleurs souvenirs ! En hiver, je calme si bien rhumes et toux que tous ceux qui m'emploient proclament que je suis

un pectoral sans rival

En vente chez tous épiciers, confiseurs, pharmaciens.

que votre appartement soit petit ou grand

...rien ne vous conviendra mieux qu'un poêle ou une cheminée DEVILLE car leur capacité a été soigneusement étudiée. D'une hygiène parfaite, les appareils DEVILLE chauffent bien, consomment peu et font un long usage. Ils sont à feu continu et visible et, par leurs décorations originales, ils complètent heureusement le mobilier moderne. Demandez le catalogue des Etablissements DEVILLE.



CHAUFFAGE DEVILLE

DEVILLE & C^{ie} (Département Chauffage) CHARLEVILLE (ARDENNES)

VENTE : QUINCAILLERIES, GRANDS MAGASINS CATALOGUE ILLUSTRÉ 30.25

Autres départements : Vannes, Rennes, Metz, Caen, etc.

HAVAS



"Mieux vaut tard que jamais"

Depuis plusieurs semaines, plusieurs mois peut-être, vous êtes fatigué, déprimé, sans courage. Vous n'avez que peu ou pas d'appétit. Le matin, vous vous levez péniblement avec des douleurs dans le dos, des migraines, et vous considérez votre tâche quotidienne comme un véritable « travail forcé ». Il y a longtemps que vous auriez dû prendre de la Quintonine. Toutefois, il n'est pas encore trop tard. Prenez à partir d'aujourd'hui même votre petit verre de Quintonine avant vos repas. Ce qui vous manque, c'est du sang plus riche et des nerfs plus solides et c'est exactement ce que vous apportera la véritable Quintonine. N'attendez pas un jour de plus.

La Quintonine est un extrait concentré à base de Quinquina, de Kola, de Coca, de Quassia, de Gentiane, d'Oranges amères et de Glycéro-Phosphate. Versez le contenu du flacon dans un litre de vin. Instantanément, et pour la suite seulement, vous obtenez un litre entier d'un délicieux vin fortifiant qui est un grand régénérateur de forces et un puissant producteur d'énergie. Il faut prendre un verre à madère de Quintonine régulièrement avant chaque repas.

Quintonine

Pour faire vous même un litre de vin fortifiant

Toutes pharmacies

4.95 le Flacon



Quintonine

Pour faire vous même un litre de vin fortifiant

Toutes pharmacies

4.95 le Flacon

Quand vous souffrez de

TOUX - BRONCHITES - GRIPPE DOULEURS RHUMATISMALES ET NÉVRALGIQUES

EMPLOYEZ LE

THERMOGÈNE

Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur l'endroit douloureux en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau. En aspergeant le Thermogène avant son application, d'un peu d'eau tiède salée, de vinaigre ou d'Eau de Cologne, on obtient une action plus rapide et plus énergique.

Le Thermogène est un remède propre, facile et toujours efficace. On peut l'employer tout en vaquant à ses occupations.

La boîte 4 frs (impôt compris) dans toutes les Pharmacies.

L'image ci-dessus du PIERROT CRACHANT LE FEU doit se trouver au dos de chaque boîte.



D'APRÈS CARPIELLO

